



Rapport de gestion

Comparaison du deuxième trimestre et des six premiers mois de 2024
au deuxième trimestre et aux six premiers mois de 2023

Le 8 août 2024

Toute l'information financière est présentée en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Rapport de gestion

Le 8 août 2024

Le rapport de gestion a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités du Groupe AtkinsRéalis inc., sa stratégie d'affaires et sa performance, ainsi que sa façon de gérer les risques et les ressources financières. Ce rapport de gestion vise également à améliorer la compréhension des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 et de leurs notes afférentes et devrait, à cette fin, **être lu conjointement avec le rapport de gestion annuel daté du 29 février 2024 (le « rapport de gestion annuel de 2023 ») et avec les états financiers consolidés annuels audités de 2023 et leurs notes afférentes (les « états financiers annuels de 2023 ») ainsi qu'à la lumière des informations se trouvant ci-après sur les énoncés prospectifs.** Dans le présent rapport de gestion, les termes « Société », « AtkinsRéalis », « nous » et « notre » désignent, selon le contexte, le Groupe AtkinsRéalis inc. et la totalité ou certains de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales, ou le Groupe AtkinsRéalis inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales. À moins d'indication contraire, les mentions de « sections » dans les présentes renvoient aux sections de ce rapport de gestion.

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ainsi que d'autres documents financiers et des renseignements additionnels relatifs à la Société sur son site Internet au **www.atkinsrealis.com** et sur SEDAR+ au **www.sedarplus.com**. À moins d'indication contraire, aucune de ces informations supplémentaires n'est incorporée par référence ou ne fait autrement partie du présent rapport de gestion.

À moins d'indication contraire, toute l'information financière du présent rapport de gestion, y compris les montants dans les tableaux, est présentée en **dollars canadiens** et est préparée conformément aux **Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »)**. Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. L'abréviation « sans objet » (« s.o. ») indique que le pourcentage de la variation entre les chiffres de l'exercice considéré et de l'exercice précédent n'est pas significatif ou que le pourcentage de la variation est supérieur à 1 000 %.

Mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, mesures financières supplémentaires, total des mesures sectorielles et informations non financières

Certains des indicateurs utilisés par la Société pour analyser et mesurer ses résultats, tels qu'ils sont indiqués au tableau ci-dessous, constituent des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, des mesures financières supplémentaires, un total des mesures sectorielles ou des informations non financières. Par conséquent, ils n'ont pas de signification normalisée en vertu des normes IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux normes IFRS, ces mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, ainsi que certaines mesures financières supplémentaires, total des mesures sectorielles et informations non financières, permettent de mieux comprendre les résultats financiers de la Société et certains investisseurs pourraient utiliser ces informations pour évaluer la performance de la Société d'une période à l'autre. Cependant, ces mesures, ces ratios et ces informations non financières comportent certaines limites et ne devraient pas être considérés séparément ni comme un substitut aux mesures de la performance préparées en vertu des normes IFRS.

MESURES ET RATIOS FINANCIERS NON CONFORMES AUX NORMES IFRS, MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES, TOTAL DES MESURES SECTORIELLES ET INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

Performance

- Résultat dilué par action ajusté
- Résultat avant charges financières nettes (produits financiers nets), impôts et amortissements ajusté (« **RAIIA ajusté** »)
- Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéal
- Ratio des octrois sur les produits
- Résultat avant charges financières nettes (produits financiers nets), impôts et amortissement (« **RAIIA** »)
- Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« **RCPMA** »)
- Produits pour Services d'ingénierie Régions et pour la branche d'activité AtkinsRéal Services
- RAII sectoriel ajusté pour Services d'ingénierie Régions et pour la branche d'activité AtkinsRéal Services
- RAIIA sectoriel ajusté
- Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets
- Produits sectoriels nets

Liquidité

- Délai moyen de recouvrement des créances clients des Services d'ingénierie Régions
- Flux de trésorerie disponibles (affectés)
- Ratio des flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéal
- Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation par branche d'activité/secteur
- Dette nette avec recours et avec recours limité
- Ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté
- Fonds de roulement
- Ratio du fonds de roulement

Autres

- Produits internes
- Croissance (contraction) interne des produits

Une définition de l'ensemble des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, des mesures financières supplémentaires et des informations non financières est fournie à la section 9 afin de permettre au lecteur de mieux comprendre les indicateurs utilisés par la direction. En outre, selon le cas, la Société présente un rapprochement quantitatif des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, ainsi que du total des mesures sectorielles, et de la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 9 pour obtenir les renvois aux sections du rapport de gestion où ces rapprochements sont présentés.

Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cible », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « objectif », « perspectives », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévisions », « prévoir », « probable », « projeter », « synergies », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion et dans les autres documents d'information publics de la Société se rapportent aux résultats économiques et à la situation financière futurs de la Société, de même qu'aux objectifs de la Société, qui comprennent les prévisions et les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que les objectifs en matière de diversité de la Société. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement, les produits, les charges, les bénéfices, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, et les pertes futurs, les provisions relatives aux demandes d'indemnisation et les révisions des prévisions de coûts spécifiques au projet ou au contrat, et les projets à venir et ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles relatives aux valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent rapport de gestion et les autres documents d'information publics de la Société sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date du 8 août 2024. Les hypothèses sont posées tout au long du rapport de gestion annuel de 2023 de la Société (particulièrement dans les sections « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats »).

Les hypothèses à l'égard des prévisions de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Société sont fondées sur le plan stratégique actuel de la Société, sa présence géographique, ses branches d'activité et l'étendue et la portée globales de ses activités. Les engagements, les objectifs et les actions de la Société en ce qui concerne la représentation des femmes au sein de la direction sont fondés sur plusieurs hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses significatives suivantes : la capacité de la Société à tirer parti de partenariats et d'agences de recrutement pour l'aider à trouver des talents compétents diversifiés pour combler les postes vacants et la disponibilité d'une main-d'œuvre diversifiée suffisante sur le marché du travail.

Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque incluent, sans s'y limiter, des questions liées à des éléments tels que : a) contrats à prix forfaitaire ou incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel et les exigences de rendement ou à exécuter les projets de façon efficiente; b) carnet de commandes et contrats comportant des clauses de résiliation pour raisons de commodité; c) octroi des contrats et calendrier; d) statut de fournisseur de services auprès d'organismes publics; e) activités mondiales; f) responsabilité en matière nucléaire; g) participation dans des investissements; h) dépendance envers des tiers; i) perturbations liées à la chaîne d'approvisionnement; j) coentreprises et partenariats; k) systèmes et données informatiques et conformité aux lois sur la protection de la vie privée; l) intelligence artificielle (« IA ») et autres technologies

novatrices; m) compétence du personnel; n) orientation stratégique; o) concurrence; p) responsabilité professionnelle ou responsabilité pour des services déficients; q) indemnités et pénalités pécuniaires relatives aux rapports et aux opinions techniques et professionnels; r) lacunes dans la protection d'assurance; s) santé et sécurité; t) arrêts de travail, négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre; u) épidémies, pandémies et autres crises sanitaires; v) changements climatiques à l'échelle mondiale, conditions météorologiques extrêmes et effet des catastrophes naturelles ou autres; w) facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »); x) cession ou vente d'actifs importants; y) propriété intellectuelle; z) liquidités et situation financière; aa) endettement; bb) incidence des résultats d'exploitation et du niveau d'endettement sur la situation financière; cc) garantie aux termes de la convention de prêt avec la CDPQ (telle qu'elle est définie ci-après); dd) dépendance envers les filiales relativement au remboursement de la dette; ee) dividendes; ff) obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite; gg) besoins en fonds de roulement; hh) recouvrement auprès des clients; ii) dépréciation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles et corporelles; jj) incidence sur la Société des poursuites judiciaires et réglementaires, des enquêtes et des règlements relatifs aux litiges; kk) inconduite ou non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire; ll) réputation de la Société; mm) limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société; nn) lois et règlements en matière d'environnement; oo) conjoncture économique mondiale; pp) inflation; qq) fluctuations dans les prix des marchandises; et rr) impôts sur le résultat.

La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du rapport de gestion annuel de 2023, et, selon le cas, l'information mise à jour dans le présent rapport de gestion.

La Société peut, de temps à autre, formuler verbalement des énoncés prospectifs. La Société recommande de tenir compte des paragraphes qui précèdent et des facteurs de risque décrits au sein du présent rapport de gestion pour une description de certains facteurs susceptibles de causer un écart significatif entre les résultats réels de la Société et ceux envisagés dans les énoncés prospectifs formulés verbalement. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Société au 8 août 2024, date à laquelle le conseil d'administration a approuvé le présent rapport de gestion, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs ou cette information prospective, qu'ils soient formulés par écrit ou verbalement, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent. L'information prospective et les énoncés prospectifs figurant aux présentes sont formulés sous réserve de cette mise en garde dans leur intégralité. La Société met à jour ses lignes directrices pour l'année 2024 pour chacune des catégories suivantes : croissance interne des produits et ratio du RAI sectoriel ajusté sur les produits du secteur Énergie nucléaire, comme indiqué dans le communiqué sur les résultats publié par la Société le 9 août 2024 et déposé sur SEDAR+ à www.sedarplus.com.

Table des matières

1	Notre entreprise	7
2	Comment nous analysons et présentons nos résultats	8
3	Sommaire – Deuxième trimestre et six premiers mois de 2024	11
4	Analyse de la performance financière	13
5	Carnet de commandes (obligations de prestation restant à remplir)	28
6	Liquidités et ressources financières	31
7	Transactions entre parties liées	40
8	Méthodes comptables et modifications	41
9	Mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, mesures financières supplémentaires, total des mesures sectorielles et informations non financières	42
10	Risques et incertitudes	56
11	Contrôles et procédures	56
12	Informations trimestrielles	57
13	Événement postérieur à la date de clôture	58

1

Notre entreprise

1.1 DESCRIPTION DE NOS ACTIVITÉS

Issue de l'intégration d'organisations établies de longue date, la première en 1911, AtkinsRéalis est une société de calibre mondial de services d'ingénierie et d'énergie nucléaire dédiée à façonner un meilleur avenir pour notre planète et ceux qui l'habitent. Nous créons des solutions durables qui lient individus, données et technologie pour transformer les infrastructures et les systèmes énergétiques du monde. Nous déployons des capacités mondiales à l'échelle locale pour fournir à nos clients des services uniques et complets couvrant tout le cycle de vie d'un actif — consultation, services-conseils et services environnementaux, réseaux intelligents et cybersécurité, conception et ingénierie, approvisionnement, gestion de projet et de construction, exploitation et entretien, mise hors service et capital.

1.2 NOUVELLE STRUCTURE OPÉRATIONNELLE

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, AtkinsRéalis a mis en œuvre une nouvelle structure opérationnelle dans le but d'unifier et de simplifier la Société au sein des régions où elle exerce ses activités. Conformément à la nouvelle structure, les anciens secteurs à présenter Services d'ingénierie et exploitation et entretien (« E&E ») ont été fusionnés et sont gérés par région. Les Services d'ingénierie Régions comprennent maintenant les secteurs à présenter suivants :

- i) Canada, y compris les contrats d'E&E en Algérie qui sont gérés par l'équipe de direction canadienne (« Canada »);
- ii) Royaume-Uni et Irlande (« RUI »);
- iii) États-Unis et Amérique latine, y compris les activités mondiales de Minéraux et métaux (« EUAL »);
- iv) Asie, Moyen-Orient et Australie (« AMOA »).

Les secteurs à présenter Énergie nucléaire, Linxon, Projets CMPF et Capital demeurent inchangés.

Ce changement a été effectué conformément à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (l'« IAS 8 »), et a donné lieu au retraitement des chiffres comparatifs.

1.3 STRATÉGIE 2025 – 2027 « OFFRIR L'EXCELLENCE ET STIMULER LA CROISSANCE »

Le 13 juin 2024, AtkinsRéalis a annoncé la prochaine phase de son parcours de croissance en dévoilant sa stratégie 2025 – 2027 « Offrir l'excellence et stimuler la croissance », qui repose sur trois piliers :

- **Optimiser l'entreprise** : AtkinsRéalis devrait tirer parti du bureau du chef des opérations nouvellement créé pour poursuivre l'expansion de la marge et la croissance, et stimuler le rendement de pointe du secteur.
- **Accélérer la création de valeur** : AtkinsRéalis a l'intention d'accroître ses investissements dans des marchés en croissance rapide, notamment en réalisant des initiatives stratégiques au sein des services d'ingénierie aux États-Unis, en utilisant notre savoir-faire en matière d'énergie nucléaire pour tirer parti du super cycle et en investissant dans des fusions-acquisitions relatives pour intensifier nos activités.
- **Explorer le potentiel inexploité** : AtkinsRéalis identifiera la prochaine phase des principales possibilités de création de valeur, telles que la croissance de sa présence dans les régions où elle est bien ancrée, l'intensification des activités pour faire progresser la transition énergétique et la poursuite de la proximité.

De plus, AtkinsRéalis maintient son engagement à l'égard de sa stratégie rigoureuse d'allocation du capital, dont les priorités sont de maintenir une situation financière solide et des ratios d'endettement conformes à une cote de crédit de catégorie investissement, d'investir dans l'entreprise, au moyen d'investissements internes et externes, et de retourner le capital aux actionnaires sous forme de dividendes et/ou de rachats d'actions. La Société a également l'intention de vendre sa participation dans 407 International inc. (l'« Autoroute 407 ETR ») d'ici la fin de 2027 afin de poursuivre l'objectif stratégique d'AtkinsRéalis de créer une société axée sur les services d'ingénierie et les activités nucléaires.

2 Comment nous analysons et présentons nos résultats

COMMENT NOUS PRÉSENTONS NOS RÉSULTATS

La Société présente ses informations financières conformément à la façon dont la direction évalue la performance en regroupant ses activités en huit secteurs à présenter, soit : Canada, RUI, EUAL, AMOA, Énergie nucléaire, Linxon, Projets CMPF et Capital.

La Société présente également certains résultats et certaines informations financières séparément pour i) les activités de services professionnels et de gestion de projet (« SP&GP »), qui comprennent sept de ses huit secteurs, soit : Canada, RUI, EUAL, AMOA, Énergie nucléaire, Linxon et Projets CMPF; et ii) le secteur Capital.

SP&GP

Les informations présentées pour SP&GP comprennent les contrats qui génèrent des produits liés principalement aux activités dans les domaines de la consultation, des services-conseils et des services environnementaux, des réseaux intelligents et de la cybersécurité, de la conception et de l'ingénierie, de l'approvisionnement, de la gestion de projet et de la gestion de la construction, de l'E&E et de la mise hors service. SP&GP comprend également les produits tirés des contrats de construction CMPF, pour lesquels la Société a cessé de soumissionner en juillet 2019, à l'exception de certains services récurrents d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (« IAC »), qui représentent des solutions normalisées à faible risque.

Les secteurs **Canada, RUI, EUAL et AMOA** (désignés collectivement comme « **Services d'ingénierie Régions** ») englobent tous les services de consultation, d'ingénierie, de conception et de gestion de projet dans leur région géographique respective, principalement pour les bâtiments et les lieux, la défense, les installations industrielles, l'énergie et l'énergie renouvelable, ainsi que les transports et l'eau. Ils incluent également les activités d'E&E se rapportant aux solutions d'exploitation, d'entretien et de gestion d'actifs. En plus des activités dans leurs régions géographiques respectives, le secteur Canada comprend les contrats d'E&E en Algérie qui sont gérés par l'équipe de direction canadienne, alors que le secteur EUAL inclut les activités mondiales pour les minéraux et les métaux et le secteur RUI comprenait également des activités en Scandinavie jusqu'à leur cession en 2023. Une partie importante des produits des Services d'ingénierie Régions provient du secteur public, qu'il s'agisse d'autorités nationales, provinciales, étatiques, locales ou municipales. Les produits de Services d'ingénierie Régions proviennent principalement de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie.

Le secteur **Énergie nucléaire** appuie les clients tout au long du cycle de vie nucléaire en leur offrant une gamme complète de services : services de consultation, services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction (« IAGC »), services sur le terrain, services de technologie, pièces de rechange, services de soutien aux réacteurs, mise hors service et gestion des déchets. À titre de dépositaire de la technologie CANDU^{MD}, le secteur offre également des services pour les nouveaux

réacteurs CANDU^{MD} ainsi que la remise à neuf complète de ceux-ci. Les produits du secteur Énergie nucléaire proviennent principalement de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie.

Le secteur **Linxon** entreprend des projets principalement liés à l'installation de postes électriques à courant alternatif, y compris des expansions et de l'électrification, notamment grâce à des offres d'IAC répétitives sur les marchés suivants : services publics, énergie renouvelable, production traditionnelle, transport et centres de données. Les produits du secteur Linxon proviennent principalement de contrats d'IAC normalisés.

Les six secteurs susmentionnés sont regroupés et présentés dans la branche d'activité **AtkinsRéalis Services**.

Le secteur **Projets CMPF** comprend les contrats de construction clés en main à prix forfaitaire (« CMPF ») restants de la Société, notamment des projets de transport en commun au Canada. Ce secteur présente également les résultats financiers des coûts et réclamations au titre de la garantie de projets CMPF achevés. En juillet 2019, la Société a décidé de cesser de soumissionner pour de nouveaux contrats de construction CMPF. Tous les produits du secteur Projets CMPF proviennent de contrats de construction CMPF.

Nos contrats sont négociés en utilisant diverses options de conclusion de marché. Toutefois, les produits des activités de SP&GP proviennent essentiellement de trois principaux types de contrats : les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie, les contrats de construction CMPF et les contrats d'IAC normalisés, qui sont tous définis à la section 5. Les contrats de SP&GP sont répartis dans les secteurs et les branches d'activité suivants :

Répartition de SP&GP							
	Branche d'activité AtkinsRéalis Services						Secteur Projets CMPF
	Secteur Canada	Secteur RUI	Secteur EUAL	Secteur AMOA	Secteur Énergie nucléaire	Secteur Linxon	
Contrats de type remboursable et de services d'ingénierie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	s.o.
Contrats de construction CMPF	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o. ⁽¹⁾	s.o.	✓
Contrats d'IAC normalisés	s.o.	s.o.	s.o.	✓	s.o.	✓	s.o.

⁽¹⁾ Le secteur Énergie nucléaire comprenait un contrat de construction CMPF, achevé en 2023.

Les produits tirés des activités de SP&GP de la Société proviennent de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie (six premiers mois de 2024 : 89 %; six premiers mois de 2023 : 85 %), de contrats d'IAC normalisés (six premiers mois de 2024 : 8 %; six premiers mois de 2023 : 7 %) et de contrats de construction CMPF (six premiers mois de 2024 : 3 %; six premiers mois de 2023 : 8 %).

CAPITAL

Le secteur **Capital** est la branche d'AtkinsRéalis dédiée aux investissements, au financement et à la gestion d'actifs, responsable du développement de projets, du montage de financements, de l'investissement des capitaux, de l'élaboration de modélisations financières complexes et de la gestion de ses investissements en infrastructures en vue d'obtenir des rendements optimaux. Ses activités sont principalement axées sur les infrastructures, telles que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux). Le secteur Capital comprend la participation de 20 % d'AtkinsRéalis dans SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP et la gestion de celle-ci.

^{MD} CANDU est une marque de commerce déposée d'Énergie atomique du Canada limitée, sous licence exclusive octroyée à Candu Energy inc., une filiale de la Société.

Le secteur Capital participe à des partenariats public-privé. De telles ententes permettent le transfert au secteur privé d'une grande partie des risques liés à la conception, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien ainsi qu'au financement de tels actifs. En retour, le client i) soit s'engage à faire des paiements réguliers, généralement sous forme de paiements de disponibilité, dès la mise en exploitation de l'infrastructure, pendant une période déterminée (de 20 à 40 ans, en général); ii) soit permet à l'entité de concession d'infrastructure de percevoir des droits d'utilisation auprès des usagers de l'infrastructure pendant une période déterminée; ou iii) combine ces deux aspects.

Les produits des investissements de Capital proviennent principalement des dividendes ou distributions reçus par AtkinsRéalis des entités de concession d'investissement, ou de la totalité ou d'une portion des produits ou du résultat net de cette entité, selon la méthode comptable exigée par les normes IFRS.

La Société est d'avis que la juste valeur totale de ses investissements de Capital est nettement plus élevée que leur valeur comptable nette de 669,5 millions \$ au 30 juin 2024. La participation de la Société de 6,76 % dans l'Autoroute 407 ETR représente la portion la plus importante de la juste valeur totale du portefeuille d'investissements de Capital de la Société.

La valeur comptable nette des investissements de Capital au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 est représentée de la façon suivante :

(EN MILLIONS \$)	30 JUIN 2024	31 DÉCEMBRE 2023
Autoroute 407 ETR ⁽¹⁾	— \$	— \$
Autres	669,5	658,0
Total	669,5 \$	658,0 \$

⁽¹⁾ La valeur comptable nette est de néant, car la Société a arrêté précédemment de constater sa quote-part des pertes de l'Autoroute 407 ETR lorsque les pertes accumulées et les dividendes auraient entraîné un solde négatif à l'égard de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 ETR.



Sommaire – Deuxième trimestre et six premiers mois de 2024

3.1 SOMMAIRE – INDICATEURS FINANCIERS CLÉS

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
États du résultat net				
Produits	2 364,0 \$	2 131,5 \$	4 628,3 \$	4 154,6 \$
Résultat avant intérêts et impôts (« RAIL »)	140,5	114,6	242,7	202,1
RAIIA ⁽¹⁾	202,6	177,1	366,6	323,2
Résultat net	83,1	63,7	129,7	92,1
Résultat dilué par action (en \$)	0,47	0,36	0,73	0,53
Produits provenant de SP&GP	2 336,2	2 102,2	4 593,9	4 108,9
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de SP&GP	68,3	49,8	121,5	75,8
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de SP&GP ⁽¹⁾	85,3	71,9	159,2	127,3
Résultat dilué par action provenant de SP&GP (en \$)	0,39	0,28	0,69	0,43
Résultat dilué par action ajusté provenant de SP&GP (en \$) ⁽¹⁾	0,49	0,41	0,91	0,73
Situation financière et flux de trésorerie				
Trésorerie et équivalents de trésorerie (2023 au 31 décembre)			420,4 \$	473,6 \$
Dette avec recours limité (2023 au 31 décembre)			398,6	398,3
Dette avec recours (2023 au 31 décembre)			1 492,2	1 420,5
Ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAILA ajusté ⁽¹⁾ (2023 au 31 décembre)			1,9	1,8
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation			(52,1)	(213,2)
Flux de trésorerie affectés ⁽¹⁾			(145,0)	(285,0)
Indicateur additionnel				
Carnet de commandes (aux 30 juin)			15 890,5 \$	12 807,0 \$

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

Les faits saillants financiers de la Société tiennent compte des éléments importants suivants pour le deuxième trimestre de 2024 :

- Les produits pour le deuxième trimestre de 2024 ont augmenté pour s'établir à 2 364,0 millions \$, par rapport à 2 131,5 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023, en raison de la hausse des produits provenant de la branche d'activité AtkinsRéalis Services, partiellement contrebalancée par une baisse des produits provenant principalement du secteur Projets CMPF.
- Le résultat net a totalisé 83,1 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024, comparativement à 63,7 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023. Cette augmentation s'explique principalement par les facteurs suivants :
 - l'augmentation de l'apport du RAIL sectoriel ajusté provenant de la branche d'activité AtkinsRéalis Services au deuxième trimestre de 2024 par rapport au deuxième trimestre de 2023;
 - une reprise des coûts de restructuration, et donc un montant de coûts de restructuration négatif, au deuxième trimestre de 2024, comparativement à des coûts de restructuration engagés au deuxième trimestre de 2023;

Les facteurs ci-dessus ont été partiellement contrebalancés par :

- une augmentation des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs au deuxième trimestre de 2024 par rapport au deuxième trimestre de 2023;
- une augmentation de la charge d'impôts sur le résultat au deuxième trimestre de 2024 par rapport au deuxième trimestre de 2023.
- Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie s'établissait à 420,4 millions \$ au 30 juin 2024, comparativement à 473,6 millions \$ au 31 décembre 2023. La variation est principalement attribuable aux flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation pour les six premiers mois de 2024.
- Un carnet de commandes de 15,9 milliards \$ au 30 juin 2024, en hausse comparativement au carnet de commandes de 12,8 milliards \$ au 30 juin 2023.

3.2 SOMMAIRE – AUTRES ÉLÉMENTS

ÉMISSION DES DÉBENTURES DE SÉRIE 8

Au premier trimestre de 2024, AtkinsRéalis a émis, sur la base d'un placement privé, de nouvelles débentures de série 8 non garanties d'un montant en capital de 400 millions \$, qui portent intérêt au taux de 5,70 % par année et viennent à échéance le 26 mars 2029 (les « débentures de série 8 »). Le produit net de cette émission s'est élevé à 396,0 millions \$ et a été utilisé comme suit : i) pour rembourser entièrement la dette en cours au titre de la facilité de crédit renouvelable de la Société; et ii) aux fins générales de la Société.

MODIFICATIONS À LA CONVENTION DE CRÉDIT DE 2022

Au premier trimestre de 2024, la Société a conclu un accord avec ses prêteurs visant à : i) prolonger l'échéance de sa convention de crédit de 2022, qui comprend la facilité de crédit renouvelable et l'emprunt à terme de la Société, du 31 mai 2026 au 31 mai 2027; et ii) prévoir la transition en vue du remplacement du CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) par un nouveau taux d'intérêt de référence pour les prélèvements libellés en dollars canadiens.

TRANSACTION LIÉE À UN CONTRAT D'E&E ET INVESTISSEMENTS LIÉS

Le 5 mars 2024, AtkinsRéalis a annoncé qu'elle entreprenait la réalisation des travaux d'E&E du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (le « CHUM »), un complexe hospitalier au Canada, dans le cadre d'une entente qui s'étendra sur une période de 26 ans. Cette entente avec Collectif Santé Montréal S.E.C. (« CSM S.E.C. »), partie à un accord de partenariat public-privé avec le CHUM, résulte d'une transaction par laquelle AtkinsRéalis a acquis i) des participations de 100 % dans les entités chargées de l'exécution du contrat d'E&E avec CSM S.E.C.; ii) une participation de 10 % dans CSM S.E.C. évaluée à 4,9 millions \$; et iii) un prêt non garanti et subordonné à long terme à CSM S.E.C. évalué à 16,9 millions \$. Cette transaction a été entreprise pour développer les activités d'AtkinsRéalis au Canada tout en tirant parti de son expertise existante en matière d'ingénierie et de gestion de projets. Se reporter à la note 17 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023.

4

Analyse de la performance financière

4.1 ÉTAT DU RÉSULTAT NET

Les données financières présentées dans le tableau ci-dessous proviennent des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, à l'exception des informations présentées dans la rubrique « Indicateurs financiers additionnels » du tableau, qui contient une mesure financière non conforme aux normes IFRS et un ratio non conforme aux normes IFRS.

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
Produits	2 364,0 \$	2 131,5 \$	4 628,3 \$	4 154,6 \$
RAII sectoriel ajusté – Total	207,6 \$	178,2 \$	382,4 \$	337,1 \$
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	45,9 \$	36,0 \$	92,8 \$	72,3 \$
Coûts de restructuration et de transformation (reprise des coûts)	(0,4)	6,7	4,1	21,2
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	21,0	20,9	41,9	41,5
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	0,6	—	0,9	—
RAII	140,5 \$	114,6 \$	242,7 \$	202,1 \$
Charges financières nettes	43,3 \$	43,0 \$	81,3 \$	90,4 \$
Résultat avant impôts sur le résultat	97,2 \$	71,6 \$	161,4 \$	111,7 \$
Charge d'impôts sur le résultat	14,1 \$	8,0 \$	31,7 \$	19,5 \$
Résultat net	83,1 \$	63,7 \$	129,7 \$	92,1 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :				
Actionnaires d'AtkinsRéalis	82,2 \$	63,8 \$	127,7 \$	92,2 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	0,9	(0,1)	2,0	(0,1)
Résultat net	83,1 \$	63,7 \$	129,7 \$	92,1 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis :				
Provenant de SP&GP	68,3 \$	49,8 \$	121,5 \$	75,8 \$
Provenant de Capital	13,9	14,0	6,2	16,4
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis	82,2 \$	63,8 \$	127,7 \$	92,2 \$
Résultat par action (en \$) :				
De base	0,47 \$	0,36 \$	0,73 \$	0,53 \$
Dilué :				
Provenant de SP&GP	0,39 \$	0,28 \$	0,69 \$	0,43 \$
Provenant de Capital	0,08	0,08	0,04	0,09
Résultat dilué par action	0,47 \$	0,36 \$	0,73 \$	0,53 \$
Indicateurs financiers additionnels :				
RAIIA ajusté provenant de SP&GP ⁽¹⁾	187,6 \$	167,2 \$	362,4 \$	323,1 \$
Résultat dilué par action ajusté provenant de SP&GP (en \$) ⁽¹⁾	0,49 \$	0,41 \$	0,91 \$	0,73 \$

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

4.1.1 ANALYSE DES PRODUITS

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023 ⁽¹⁾	2024	2023 ⁽¹⁾
Canada	372,4 \$	358,1 \$	743,3 \$	658,7 \$
RUI	603,0	595,3	1 209,9	1 190,0
EUAL	435,6	382,5	851,3	750,4
AMOA	335,7	229,0	661,1	436,1
Services d'ingénierie Régions ⁽²⁾	1 746,6 \$	1 565,0 \$	3 465,7 \$	3 035,1 \$
Énergie nucléaire	357,6	251,2	656,2	495,5
Linxon	187,0	142,2	345,8	263,8
Total AtkinsRéalis Services ⁽²⁾	2 291,3 \$	1 958,5 \$	4 467,7 \$	3 794,4 \$
Projets CMPF	44,9 \$	143,7 \$	126,2 \$	314,5 \$
Total SP&GP	2 336,2 \$	2 102,2 \$	4 593,9 \$	4 108,9 \$
Capital	27,8 \$	29,4 \$	34,4 \$	45,7 \$
Total	2 364,0 \$	2 131,5 \$	4 628,3 \$	4 154,6 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités (se reporter à la section 8).

⁽²⁾ Les chiffres pour Services d'ingénierie Régions et Total AtkinsRéalis Services correspondent chacun à un total des mesures sectorielles et leur rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS est présenté dans ce tableau.

Pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2024, les produits ont augmenté par rapport au deuxième trimestre et aux six premiers mois de 2023, respectivement, en raison d'une hausse des produits provenant de la branche d'activité AtkinsRéalis Services, partiellement contrebalancée par une baisse des produits provenant principalement du secteur Projets CMPF.

Des explications supplémentaires sur les produits sont fournies pour chaque secteur à la section 4.1.4.

De plus, des informations sur les produits par secteur géographique et par type de contrat sont fournies à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023.

4.1.2 ANALYSE DU RÉSULTAT NET, DU RAI ET DU RAI A CONSOLIDÉS

4.1.2.1 ANALYSE DU RÉSULTAT NET

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis				
Provenant de SP&GP	68,3 \$	49,8 \$	121,5 \$	75,8 \$
Provenant de Capital	13,9	14,0	6,2	16,4
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis	82,2 \$	63,8 \$	127,7 \$	92,2 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	0,9	(0,1)	2,0	(0,1)
Résultat net	83,1 \$	63,7 \$	129,7 \$	92,1 \$

RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS PROVENANT DE SP&GP

Le résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de SP&GP s'est établi à 68,3 millions \$ et à 121,5 millions \$ pour le deuxième trimestre et les six premiers mois de 2024, respectivement, comparativement à 49,8 millions \$ et à 75,8 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2023, respectivement. L'augmentation pour les deux périodes s'explique principalement par i) une augmentation de l'apport du RAI sectoriel ajusté provenant de la branche d'activité AtkinsRéalis Services, et ii) une reprise des coûts de restructuration, et donc un montant de coûts de restructuration négatif, au deuxième trimestre de 2024, comparativement à des coûts de restructuration engagés au cours du deuxième trimestre de 2023, des facteurs partiellement contrebalancés par iii) une augmentation des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs et iv) une augmentation de la charge d'impôts sur le résultat.

RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS PROVENANT DE CAPITAL

Le résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de Capital s'est chiffré à 13,9 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024, un niveau comparable aux 14,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023.

Le résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de Capital s'est chiffré à 6,2 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, comparativement à 16,4 millions \$ pour les six premiers mois de 2023, la diminution étant principalement attribuable à une révision d'estimation au premier trimestre de 2024 pour un actif financier détenu par un des investissements de la Société.

RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour le deuxième trimestre et les six premiers mois de 2024 s'est chiffré à 0,9 million \$ et à 2,0 millions \$, respectivement, comparativement à une perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle de 0,1 million \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2023, le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour le deuxième trimestre et les six premiers mois de 2024 étant principalement attribuable à l'affectation du résultat net à la participation ne donnant pas le contrôle dans Linxon.

4.1.2.2 ANALYSE DU RAI, DU RAI A ET DU RAI A AJUSTÉ CONSOLIDÉS

Pour le deuxième trimestre de 2024, le RAI s'est établi à 140,5 millions \$, comparativement à 114,6 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023. L'augmentation du RAI s'explique principalement par i) une augmentation de l'apport du RAI sectoriel ajusté provenant de la branche d'activité AtkinsRéalis Services et ii) une reprise des coûts de restructuration, et donc un montant de coûts de restructuration négatif au deuxième trimestre de 2024, comparativement à des coûts de restructuration engagés au deuxième trimestre de 2023, des facteurs partiellement contrebalancés principalement par iii) une augmentation des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs au deuxième trimestre de 2024 par rapport au deuxième trimestre de 2023.

Pour les six premiers mois de 2024, le RAI s'est établi à 242,7 millions \$, comparativement à 202,1 millions \$ pour les six premiers mois de 2023. L'augmentation du RAI s'explique principalement par i) une augmentation de l'apport du RAI sectoriel ajusté provenant de la branche d'activité AtkinsRéalis Services, partiellement contrebalancée principalement par une baisse de l'apport provenant du secteur Capital pour les six premiers mois de 2024 par rapport aux six premiers mois de 2023; et ii) une reprise des coûts de restructuration, et donc un montant de coûts de restructuration négatif au cours des six premiers mois de 2024, comparativement à des coûts de restructuration engagés au cours des six premiers mois de 2023, des facteurs partiellement contrebalancés principalement par iii) une augmentation des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs pour les six premiers mois de 2024 par rapport aux six premiers mois de 2023.

Le RAI A est une mesure financière non conforme aux normes IFRS. La définition du RAI A et le rapprochement avec le résultat net sont présentés à la section 9.

Pour le deuxième trimestre du 2024, le RAI A s'est établi à 202,6 millions \$, comparativement à 177,1 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023, l'augmentation étant principalement attribuable aux facteurs décrits précédemment à l'égard du RAI. **Le RAI A ajusté**, une mesure non conforme aux normes IFRS décrite à la section 9.1, **s'est chiffré à 202,7 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024**, comparativement à 183,9 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023. En excluant les résultats du secteur Capital, **le RAI A ajusté provenant de SP&GP**, également une mesure non conforme aux normes IFRS décrite dans la définition du RAI A ajusté incluse à la section 9.1, **s'est chiffré à 187,6 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024**, comparativement à 167,2 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023.

Pour les six premiers mois de 2024, le RAIIA s'est établi à 366,6 millions \$, comparativement à 323,2 millions \$ pour les six premiers mois de 2023, l'augmentation étant principalement attribuable aux facteurs décrits précédemment à l'égard du RAII. Le RAIIA ajusté, une mesure non conforme aux normes IFRS décrite à la section 9.1, s'est chiffré à 371,6 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, comparativement à 344,4 millions \$ pour les six premiers mois de 2023. En excluant les résultats du secteur Capital, le RAIIA ajusté provenant de SP&GP, également une mesure non conforme aux normes IFRS décrite dans la définition du RAIIA ajusté incluse à la section 9.1, s'est chiffré à 362,4 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, comparativement à 323,1 millions \$ pour les six premiers mois de 2023.

4.1.3 ANALYSE D'AUTRES POSTES DE L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET

4.1.3.1 FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2024			2023		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	40,1 \$	7,0 \$	47,2 \$	29,2 \$	7,0 \$	36,2 \$
Gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(1,3)	—	(1,3)	(0,2)	—	(0,2)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	38,9 \$	7,0 \$	45,9 \$	29,0 \$	7,0 \$	36,0 \$

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2024			2023		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	85,0 \$	14,1 \$	99,1 \$	62,5 \$	14,1 \$	76,6 \$
Gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(6,3)	—	(6,3)	(4,3)	—	(4,3)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	78,7 \$	14,1 \$	92,8 \$	58,2 \$	14,1 \$	72,3 \$

Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ont augmenté à 47,2 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024, comparativement à 36,2 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023. Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ont augmenté à 99,1 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, comparativement à 76,6 millions \$ pour les six premiers mois de 2023. L'augmentation pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2024 était principalement attribuable à une révision des estimations pour les incitatifs à long terme du personnel.

Le gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'est établi à 1,3 million \$ pour le deuxième trimestre de 2024 (deuxième trimestre de 2023 : gain de 0,2 million \$) et à 6,3 millions \$ pour les six premiers mois de 2024 (six premiers mois de 2023 : gain de 4,3 millions \$).

4.1.3.2 COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION (REPRISE DES COÛTS)

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
Coûts de restructuration (reprise des coûts)	\$ (5,6) \$	2,8 \$	(4,5) \$	10,5 \$
Coûts de transformation	5,2	3,9	8,6	10,7
Coûts de restructuration et de transformation (reprise des coûts)	\$ (0,4) \$	6,7 \$	4,1 \$	21,2 \$

La reprise des coûts de restructuration s'est chiffrée à 5,6 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024, comparativement à des coûts de restructuration engagés de 2,8 millions \$ au deuxième trimestre de 2023. La reprise des coûts de restructuration au deuxième trimestre de 2024 comprend une reprise de perte de valeur sans effet sur la trésorerie d'un montant de 9,8 millions \$ constatée pour les immobilisations corporelles liées aux actifs non essentiels de traitement du gaz détenus par Valerus Compression Services LLC, une filiale en propriété exclusive aux États-Unis, qui ont été vendus en mai 2024 (se reporter à la note 18 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023). Les coûts de restructuration engagés au deuxième trimestre de 2023 étaient principalement liés au secteur AMOA et étaient principalement pour des indemnités de départ. **Les coûts de transformation pour le deuxième trimestre de 2024 se sont chiffrés à 5,2 millions \$** (deuxième trimestre de 2023 : 3,9 millions \$).

La reprise des coûts de restructuration pour les six premiers mois de 2024 s'est chiffrée à 4,5 millions \$ et était principalement attribuable à la même raison susmentionnée pour le deuxième trimestre de 2024. Les coûts de restructuration engagés pour les six premiers mois de 2023 se sont chiffrés à 10,5 millions \$ et étaient principalement attribuables aux mêmes raisons susmentionnées pour le deuxième trimestre de 2023. **Les coûts de transformation pour les six premiers mois de 2024 se sont chiffrés à 8,6 millions \$** (six premiers mois de 2023 : 10,7 millions \$).

4.1.3.3 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES LIÉES AUX REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	21,0 \$	20,9 \$	41,9 \$	41,5 \$

L'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises s'est chiffré à 21,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024 (deuxième trimestre de 2023 : 20,9 millions \$) et à 41,9 millions \$ pour les six premiers mois de 2024 (six premiers mois de 2023 : 41,5 millions \$), ce qui est principalement attribuable à la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à Atkins, qui a été acquise en 2017.

4.1.3.4 CHARGES FINANCIÈRES NETTES

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2024			2023		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Produits financiers	(4,0) \$	(0,5) \$	(4,5) \$	(3,8) \$	(0,1) \$	(3,9) \$
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	23,1	—	23,1	28,8	—	28,8
Avec recours limité	8,9	—	8,9	8,0	—	8,0
Sans recours	0,4	2,2	2,6	0,4	2,6	3,0
Pertes nettes (gains nets) de change	4,1	—	4,1	(4,2)	0,2	(4,0)
Intérêts sur les obligations locatives	6,0	—	6,0	5,2	—	5,2
Autres	3,4	(0,3)	3,1	5,8	—	5,8
Charges financières nettes	41,9 \$	1,4 \$	43,3 \$	40,3 \$	2,7 \$	43,0 \$

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2024			2023		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Produits financiers	(7,8) \$	(1,2) \$	(9,0) \$	(7,2) \$	(0,2) \$	(7,4) \$
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	44,7	—	44,7	52,0	—	52,0
Avec recours limité	17,8	—	17,8	15,8	—	15,8
Sans recours	0,7	4,5	5,2	2,0	4,3	6,3
Pertes nettes de change	2,0	—	2,0	—	0,2	0,1
Intérêts sur les obligations locatives	11,1	—	11,1	11,3	—	11,3
Autres	9,8	(0,3)	9,5	12,3	—	12,3
Charges financières nettes	78,4 \$	2,9 \$	81,3 \$	86,1 \$	4,3 \$	90,4 \$

Les charges financières nettes provenant de SP&GP se sont établies à 41,9 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024, comparativement à 40,3 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023. Cela s'explique principalement par des pertes nettes de change au deuxième trimestre de 2024 par rapport à des gains nets de change au deuxième trimestre de 2023, partiellement contrebalancées par un niveau moins élevé d'intérêt sur la dette avec recours.

Les charges financières nettes provenant de SP&GP se sont établies à 78,4 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, comparativement à 86,1 millions \$ pour les six premiers mois de 2023. Cela s'explique principalement par la diminution d'intérêt sur la dette avec recours.

Les charges financières nettes provenant de Capital ont diminué pour s'établir à 1,4 million \$ et à 2,9 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2024, respectivement, comparativement à 2,7 millions \$ et à 4,3 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2023, respectivement, principalement en raison d'une hausse des produits financiers pour les deux périodes.

4.1.3.5 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024			2023		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Résultat avant impôts sur le résultat	83,5 \$	13,7 \$	97,2 \$	57,6 \$	14,0 \$	71,6 \$
Charge (économie) d'impôts sur le résultat	14,3 \$	(0,2) \$	14,1 \$	8,0 \$	— \$	8,0 \$
Taux d'imposition effectif (%)	17,1 %	s.o.	14,5 %	13,9 %	(0,2) %	11,1 %

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024			2023		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Résultat avant impôts sur le résultat	155,1 \$	6,3 \$	161,4 \$	94,8 \$	16,9 \$	111,7 \$
Charge d'impôts sur le résultat	31,6 \$	— \$	31,7 \$	19,1 \$	0,5 \$	19,5 \$
Taux d'imposition effectif (%)	20,4 %	0,6 %	19,6 %	20,1 %	2,9 %	17,5 %

Pour le deuxième trimestre de 2024, la Société a comptabilisé une charge d'impôts sur le résultat de 14,1 millions \$, comparativement à 8,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023.

Pour le deuxième trimestre de 2024, le taux d'imposition effectif provenant de SP&GP a été inférieur au taux d'imposition de 26,4 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison de la répartition géographique du résultat, de la révision des estimations pour certains passifs d'impôts sur le résultat et du résultat net non visé par l'impôt, partiellement contrebalancés par l'incidence de l'impôt minimum mondial (« Pilier 2 ») et par des charges non déductibles et d'autres éléments permanents. Pour le deuxième trimestre de 2024, la charge d'impôts sur le résultat exigibles découlant des règles du Pilier 2 s'est élevée à 11,0 millions \$, et est liée aux activités de la Société dans les territoires où le taux d'imposition prévu par la loi est inférieur à 15 % (principalement Guernesey). La charge d'impôts sur le résultat liée au Pilier 2 de 11,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024 comprend un montant de 5,6 millions \$ lié au résultat avant impôts sur le résultat généré au premier trimestre de 2024, étant donné que la nouvelle législation adoptée au Canada était applicable rétrospectivement avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024.

Pour le deuxième trimestre de 2023, le taux d'imposition effectif provenant de SP&GP a été inférieur au taux d'imposition de 26,3 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison de la répartition géographique du résultat et en raison du résultat net non visé par l'impôt, partiellement contrebalancés par des charges non déductibles et d'autres éléments permanents.

Le taux d'imposition effectif provenant de Capital a été inférieur au taux d'imposition de 26,4 %, prévu par la loi au Canada pour le deuxième trimestre de 2024, principalement en raison de la portion non imposable des produits tirés des investissements, incluant le dividende reçu de l'Autoroute 407 ETR.

Le taux d'imposition effectif provenant de Capital a été inférieur au taux d'imposition de 26,3 % prévu par la loi au Canada pour le deuxième trimestre de 2023, principalement en raison de la portion non imposable des produits tirés des investissements, incluant le dividende reçu de l'Autoroute 407 ETR.

Pour les six premiers mois de 2024, la Société a comptabilisé une charge d'impôts sur le résultat de 31,7 millions \$, comparativement à 19,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2023.

Pour les six premiers mois de 2024, le taux d'imposition effectif provenant de SP&GP a été inférieur au taux d'imposition de 26,4 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison de la répartition géographique du résultat et de la révision des estimations pour certains passifs d'impôts sur le résultat, partiellement contrebalancées par l'incidence de l'impôt du Pilier 2 et par des charges non déductibles et d'autres éléments permanents. Pour les six premiers mois de 2024, la charge d'impôts sur le résultat exigibles découlant des règles du Pilier 2 s'est élevée à 11,3 millions \$.

Pour les six premiers mois de 2023, le taux d'imposition effectif provenant de SP&GP a été inférieur au taux d'imposition de 26,3 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison de la répartition géographique du résultat et en raison du résultat net non visé par l'impôt, partiellement contrebalancés par des charges non déductibles et d'autres éléments permanents.

Pour les six premiers mois de 2024, le taux d'imposition effectif provenant de Capital a été inférieur au taux d'imposition de 26,4 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison de la portion non imposable des produits tirés des investissements, incluant le dividende reçu de l'Autoroute 407 ETR.

Pour les six premiers mois de 2023, le taux d'imposition effectif provenant de Capital a été inférieur au taux d'imposition de 26,3 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison de la portion non imposable des produits tirés des investissements, incluant le dividende reçu de l'Autoroute 407 ETR.

4.1.4 ANALYSE DU RÉSULTAT ET DE LA PERFORMANCE PAR SECTEUR

4.1.4.1 SERVICES D'INGÉNIERIE RÉGIONS

Les Services d'ingénierie Régions comprennent les secteurs Canada, RUI, EUAL et AMOA. Se reporter aux sous-sections ci-dessous pour une analyse détaillée des résultats de chaque secteur.

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
Total des produits sectoriels provenant des Services d'ingénierie Régions	1 746,6 \$	1 565,0 \$	3 465,7 \$	3 035,1 \$
Total du RAIL sectoriel ajusté provenant des Services d'ingénierie Régions ⁽¹⁾	157,4 \$	132,4 \$	303,4 \$	255,2 \$
Total du ratio du RAIL sectoriel ajusté sur les produits sectoriels provenant des Services d'ingénierie Régions (%)	9,0 %	8,5 %	8,8 %	8,4 %
Informations supplémentaires				
Total des produits sectoriels nets provenant des Services d'ingénierie Régions ⁽²⁾	1 244,5 \$	1 163,8 \$	2 420,2 \$	2 213,2 \$
Total du RAILA ajusté provenant des Services d'ingénierie Régions ⁽²⁾	189,5 \$	164,0 \$	366,3 \$	315,7 \$
Total du ratio du RAILA ajusté sur les produits sectoriels nets des Services d'ingénierie Régions (%) ⁽²⁾	15,2 %	14,1 %	15,1 %	14,3 %
Carnet de commandes (aux 30 juin)	12 213,8 \$	10 283,7 \$	12 213,8 \$	10 283,7 \$
Ratio des octrois sur les produits (%) ⁽²⁾	114 %	112 %	110 %	109 %

⁽¹⁾ Le total du RAIL sectoriel ajusté provenant des Services d'ingénierie Régions est un total des mesures sectorielles. Se reporter à la section 9.4.4 pour un rapprochement de cette mesure financière avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS.

⁽²⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

Les produits provenant des Services d'ingénierie Régions se sont chiffrés à 1 746,6 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024, comparativement à 1 565,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023, soit une augmentation de 11,6 %. En excluant l'incidence des variations des taux de change, des acquisitions et des cessions, la croissance interne des produits (un ratio non conforme aux IFRS décrit à la section 9) des Services d'ingénierie Régions a été de 12,0 % comparativement à la période correspondante de 2023.

Les produits provenant des Services d'ingénierie Régions se sont chiffrés à 3 465,7 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, comparativement à 3 035,1 millions \$ pour les six premiers mois de 2023, soit une augmentation de 14,2 %. En excluant l'incidence des variations des taux de change, des acquisitions et des cessions, la croissance interne des produits (un ratio non conforme aux IFRS décrit à la section 9) des Services d'ingénierie Régions a été de 14,9 % comparativement à la période correspondante de 2023. Le carnet de commandes a atteint un niveau record de 12 213,8 millions \$ au 30 juin 2024, comparativement à 10 283,7 millions \$ au 30 juin 2023.

AUTRE INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE

(EN NOMBRE DE JOURS)	30 JUIN 2024	30 JUIN 2023
Délai moyen de recouvrement des créances clients des Services d'ingénierie Régions ⁽¹⁾	49 jours	55 jours

⁽¹⁾ Le délai moyen de recouvrement des créances clients est une mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur cette mesure.

Au 30 juin 2024, le délai moyen de recouvrement des créances clients des Services d'ingénierie Régions se chiffrait à 49 jours, comparativement à 55 jours au 30 juin 2023.

4.1.4.1.1 CANADA

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
Produits provenant du secteur Canada	372,4 \$	358,1 \$	743,3 \$	658,7 \$
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Canada	17,1 \$	18,9 \$	33,0 \$	28,2 \$
Ratio du RAI sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Canada (%)	4,6 %	5,3 %	4,4 %	4,3 %
Informations supplémentaires				
Produits sectoriels net provenant du secteur Canada ⁽¹⁾	219,7 \$	230,7 \$	405,6 \$	390,5 \$
RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur Canada ⁽¹⁾	23,6 \$	25,5 \$	45,3 \$	40,5 \$
Ratio du RAI sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur Canada (%) ⁽¹⁾	10,8 %	11,1 %	11,2 %	10,4 %
Carnet de commandes (aux 30 juin)	7 602,8 \$	6 019,1 \$	7 602,8 \$	6 019,1 \$
Ratio des octrois sur les produits (%) ⁽¹⁾	186 %	112 %	133 %	91 %

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

Les produits provenant du secteur Canada se sont chiffrés à 372,4 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024, comparativement à 358,1 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023, soit une augmentation de 4,0 %. Cette augmentation s'explique principalement par le début des activités dans le cadre d'un nouveau contrat. En excluant l'incidence des variations des taux de change, des acquisitions et des cessions, la croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur Canada a été de 1,2 % comparativement à la période correspondante de 2023.

Les produits provenant du secteur Canada se sont chiffrés à 743,3 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, comparativement à 658,7 millions \$ pour les six premiers mois de 2023, soit une augmentation de 12,8 %. Cette hausse est principalement attribuable à une forte croissance du volume d'activité d'un exercice à l'autre et à l'avancement de contrats principalement pour les marchés du secteur industriel ainsi que de l'énergie et de l'énergie renouvelable. En excluant l'incidence des variations des taux de change, des acquisitions et des cessions, la croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur Canada a été de 10,6 % comparativement à la période correspondante de 2023. Le carnet de commandes a augmenté pour atteindre 7 602,8 millions \$ au 30 juin 2024, comparativement à 6 019,1 millions \$ au 30 juin 2023. Cette augmentation est principalement attribuable à l'acquisition du contrat d'E&E lié au complexe hospitalier CHUM décrite à la section 3.2, ainsi qu'à des projets remportés dans le marché du transport et dans celui des bâtiments et des lieux. Il convient de noter que le ratio des octrois sur les produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) de 133 % pour le secteur Canada pour les six premiers mois de 2024 exclut cet ajout du contrat lié au complexe hospitalier CHUM, puisqu'il est traité comme un regroupement d'entreprises à des fins comptables (se reporter à la section 9.4.3 pour le calcul de ce ratio).

Le RAI sectoriel ajusté provenant du secteur Canada a diminué pour s'établir à 17,1 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 23,6 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2024, comparativement à 18,9 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 25,5 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2023. La diminution est principalement attribuable à une répartition des affaires favorisant une marge moins élevée.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Canada a augmenté pour s'établir à 33,0 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 45,3 millions \$) pour les six premiers mois de 2024, comparativement à 28,2 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 40,5 millions \$) pour les six premiers mois de 2023. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des produits susmentionnée.

Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets du secteur Canada a été de 10,8 % pour le deuxième trimestre de 2024, comparativement à 11,1 % pour le deuxième trimestre de 2023. Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets du secteur Canada a été de 11,2 % pour les six premiers mois de 2024, comparativement à 10,4 % pour les six premiers mois de 2023, surtout en raison d'une répartition des affaires favorisant une marge plus élevée. Se reporter à section 9.4.6 pour le calcul de ce ratio.

4.1.4.1.2 RUI

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
Produits provenant du secteur RUI	603,0 \$	595,3 \$	1 209,9 \$	1 190,0 \$
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur RUI	68,0 \$	57,2 \$	129,1 \$	114,9 \$
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur RUI (%)	11,3 %	9,6 %	10,7 %	9,7 %
Informations supplémentaires				
Produits sectoriels net provenant du secteur RUI ⁽¹⁾	479,1 \$	476,6 \$	958,8 \$	943,7 \$
RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur RUI ⁽¹⁾	80,4 \$	71,2 \$	154,5 \$	141,6 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur RUI (%) ⁽¹⁾	16,8 %	14,9 %	16,1 %	15,0 %
Carnet de commandes (aux 30 juin)	1 720,7 \$	1 640,9 \$	1 720,7 \$	1 640,9 \$
Ratio des octrois sur les produits (%) ⁽¹⁾	105 %	120 %	126 %	109 %

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

Les produits provenant du secteur RUI se sont chiffrés à 603,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024, comparativement à 595,3 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023, soit une augmentation de 1,3 %. Cette hausse est principalement attribuable à une croissance du volume d'activité d'un exercice à l'autre dans le marché de la défense, le marché des bâtiments et des lieux, et celui du transport. En excluant l'incidence des variations des taux de change et de la cession des activités scandinaves de services d'ingénierie en 2023, la croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur RUI a été de 5,7 % comparativement à la période correspondante de 2023.

Les produits provenant du secteur RUI se sont chiffrés à 1 209,9 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, comparativement à 1 190,0 millions \$ pour les six premiers mois de 2023, soit une augmentation de 1,7 %. Cette hausse est principalement attribuable à une croissance du volume d'activité d'un exercice à l'autre dans le marché de la défense, le marché des bâtiments et des lieux, et celui du transport. En excluant l'incidence des variations des taux de change et de la cession des activités scandinaves de services d'ingénierie en 2023, la croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur RUI a été de 5,3 % comparativement à la période correspondante de 2023. Le carnet de commandes a augmenté pour atteindre 1 720,7 millions \$ au 30 juin 2024, comparativement à 1 640,9 millions \$ au 30 juin 2023.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur RUI a augmenté pour s'établir à 68,0 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 80,4 millions \$) et à 129,1 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 154,5 millions \$) pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2024, respectivement, comparativement à 57,2 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 71,2 millions \$) et à 114,9 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 141,6 millions \$) pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2023, respectivement. L'augmentation au cours des deux périodes s'explique principalement par l'amélioration des marges brutes en raison de l'amélioration de la réalisation des projets dans l'ensemble des activités, ainsi que par l'incidence favorable de la conversion des devises.

Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets du secteur RUI a été de 16,8 % pour le deuxième trimestre de 2024, comparativement à 14,9 % pour le deuxième trimestre de 2023. **Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets du secteur RUI a été de 16,1 % pour les six premiers mois de 2024**, comparativement à 15,0 % pour les six premiers mois de 2023. La hausse au cours des deux périodes était attribuable aux mêmes facteurs susmentionnés. Se reporter à la section 9.4.6 pour le calcul de ce ratio.

4.1.4.1.3 EUAL

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
Produits provenant du secteur EUAL	435,6 \$	382,5 \$	851,3 \$	750,4 \$
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur EUAL	36,2 \$	36,0 \$	75,5 \$	75,6 \$
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur EUAL (%)	8,3 %	9,4 %	8,9 %	10,1 %
Informations supplémentaires				
Produits sectoriels net provenant du secteur EUAL ⁽¹⁾	335,2 \$	287,0 \$	649,6 \$	576,4 \$
RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur EUAL ⁽¹⁾	43,8 \$	42,8 \$	89,9 \$	89,4 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur EUAL (%) ⁽¹⁾	13,1 %	14,9 %	13,8 %	15,5 %
Carnet de commandes (aux 30 juin)	1 520,8 \$	1 473,1 \$	1 520,8 \$	1 473,1 \$
Ratio des octrois sur les produits (%) ⁽¹⁾	88 %	109 %	96 %	109 %

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

Les produits provenant du secteur EUAL se sont chiffrés à 435,6 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024, comparativement à 382,5 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023, soit une augmentation de 13,9 %. Cette hausse est principalement attribuable à une croissance du volume d'activité au sein du marché des minéraux et métaux, le marché du transport et celui de l'eau. En excluant l'incidence des variations des taux de change, la croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur EUAL a été de 12,3 % comparativement à la période correspondante de 2023.

Les produits provenant du secteur EUAL se sont chiffrés à 851,3 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, comparativement à 750,4 millions \$ pour les six premiers mois de 2023, soit une augmentation de 13,5 %. Cette hausse est principalement attribuable à une croissance du volume d'activité au sein du marché des minéraux et métaux, le marché du transport et celui de l'eau. En excluant l'incidence des variations des taux de change, la croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur EUAL a été de 12,8 % comparativement à la période correspondante de 2023. Le carnet de commandes a augmenté pour atteindre 1 520,8 millions \$ au 30 juin 2024, comparativement à 1 473,1 millions \$ au 30 juin 2023.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur EUAL s'est chiffré à 36,2 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 43,8 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2024, un niveau comparable aux 36,0 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 42,8 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2023.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur EUAL s'est chiffré à 75,5 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 89,9 millions \$) pour les six premiers mois de 2024, un niveau comparable aux 75,6 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 89,4 millions \$) pour les six premiers mois de 2023.

Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets du secteur EUAL a été de 13,1 % pour le deuxième trimestre de 2024, comparativement à 14,9 % pour le deuxième trimestre de 2023. **Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets du secteur EUAL a été de 13,8 % pour les six premiers mois de 2024**, comparativement à 15,5 % pour les six premiers mois de 2023, la réduction d'un exercice à l'autre étant principalement attribuable à une baisse de la contribution de nos activités d'intervention d'urgence et à d'autres changements dans la répartition des marges sur nos affaires. Se reporter à la section 9.4.6 pour le calcul de ce ratio.

4.1.4.1.4 AMOA

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
Produits provenant du secteur AMOA	335,7 \$	229,0 \$	661,1 \$	436,1 \$
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur AMOA	36,1 \$	20,2 \$	65,8 \$	36,6 \$
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur AMOA (%)	10,8 %	8,8 %	10,0 %	8,4 %
Informations supplémentaires				
Produits sectoriels net provenant du secteur AMOA ⁽¹⁾	210,5 \$	169,7 \$	406,2 \$	302,6 \$
RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur AMOA ⁽¹⁾	41,6 \$	24,4 \$	76,5 \$	44,3 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur AMOA (%) ⁽¹⁾	19,8 %	14,4 %	18,8 %	14,6 %
Carnet de commandes (aux 30 juin)	1 369,4 \$	1 150,6 \$	1 369,4 \$	1 150,6 \$
Ratio des octrois sur les produits (%) ⁽¹⁾	84 %	96 %	70 %	134 %

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

Les produits provenant du secteur AMOA se sont chiffrés à 335,7 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024, comparativement à 229,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023, soit une augmentation de 46,6 %. Cette hausse est principalement attribuable à une croissance du volume d'activité dans le marché des bâtiments et des lieux au Moyen-Orient. En excluant l'incidence des variations des taux de change, la croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur AMOA a été de 44,7 % comparativement à la période correspondante de 2023.

Les produits provenant du secteur AMOA se sont chiffrés à 661,1 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, comparativement à 436,1 millions \$ pour les six premiers mois de 2023, soit une augmentation de 51,6 %. Cette hausse est principalement attribuable à une croissance du volume d'activité dans le marché des bâtiments et des lieux au Moyen-Orient. En excluant l'incidence des variations des taux de change, la croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur AMOA a été de 51,0 % comparativement à la période correspondante de 2023. Le carnet de commandes a augmenté pour atteindre 1 369,4 millions \$ au 30 juin 2024, comparativement à 1 150,6 millions \$ au 30 juin 2023.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur AMOA a augmenté pour s'établir à 36,1 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 41,6 millions \$) et à 65,8 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 76,5 millions \$) pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2024, respectivement, comparativement à 20,2 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 24,4 millions \$) et à 36,6 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 44,3 millions \$) pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2023, respectivement. L'augmentation pour les deux périodes est principalement attribuable à la hausse des produits.

Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets du secteur AMOA a été de 19,8 % et de 18,8 % pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2024, respectivement, comparativement à 14,4 % et à 14,6 % pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2023, respectivement, en raison d'une répartition des affaires favorisant une marge plus élevée. Se reporter à la section 9.4.6 pour le calcul de ce ratio.

Il est à noter que le RAII sectoriel ajusté et le RAIIA sectoriel ajusté sont présentés avant les coûts de restructuration (reprise des coûts), qui sont présentés à la section 4.1.3.2.

4.1.4.2 ÉNERGIE NUCLÉAIRE

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
Produits provenant du secteur Énergie nucléaire	357,6 \$	251,2 \$	656,2 \$	495,5 \$
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Énergie nucléaire	43,4 \$	33,0 \$	82,4 \$	65,6 \$
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Énergie nucléaire (%)	12,1 %	13,1 %	12,6 %	13,2 %
Informations supplémentaires				
RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur Énergie nucléaire ⁽¹⁾	48,8 \$	36,4 \$	92,3 \$	72,4 \$
Carnet de commandes (aux 30 juin)	1 748,5 \$	1 116,6 \$	1 748,5 \$	1 116,6 \$
Ratio des octrois sur les produits (%) ⁽¹⁾	73 %	153 %	84 %	137 %

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

Les produits provenant du secteur Énergie nucléaire se sont chiffrés à 357,6 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024, comparativement à 251,2 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023, soit une augmentation de 42,4 %, principalement attribuable à une hausse du volume en Europe et au Canada. En excluant l'incidence des variations des taux de change, la croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur Énergie nucléaire a été de 40,9 % comparativement à la période correspondante de 2023.

Les produits provenant du secteur Énergie nucléaire se sont chiffrés à 656,2 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, comparativement à 495,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2023, soit une augmentation de 32,4 %, principalement attribuable à une hausse du volume surtout en Europe et au Canada. En excluant l'incidence des variations des taux de change, la croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur Énergie nucléaire a été de 31,0 % comparativement à la période correspondante de 2023. Le carnet de commandes du secteur Énergie nucléaire a augmenté pour s'établir à 1 748,5 millions \$ au 30 juin 2024 comparativement à 1 116,6 millions \$ au 30 juin 2023, notamment en raison de l'ajout de projets de prolongement du cycle de vie du parc de réacteurs CANDU ^{MD}.

Pour le deuxième trimestre de 2024, le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Énergie nucléaire a augmenté pour s'établir à 43,4 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 48,8 millions \$), comparativement à 33,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023 (RAIIA sectoriel ajusté de 36,4 millions \$). L'augmentation s'explique principalement par le niveau plus élevé des apports des activités au Canada et en Europe découlant surtout de produits plus élevés, partiellement contrebalancé par un apport moindre des activités aux États-Unis.

Pour les six premiers mois de 2024, le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Énergie nucléaire a augmenté pour s'établir à 82,4 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 92,3 millions \$), comparativement à 65,6 millions \$ pour les six premiers mois de 2023 (RAIIA sectoriel ajusté de 72,4 millions \$), principalement pour les mêmes facteurs susmentionnés.

4.1.4.3 LINXON

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
Produits provenant du secteur Linxon	187,0 \$	142,2 \$	345,8 \$	263,8 \$
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Linxon	2,9 \$	1,8 \$	4,8 \$	2,6 \$
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Linxon (%)	1,6 %	1,3 %	1,4 %	1,0 %
Informations supplémentaires				
Carnet de commandes (aux 30 juin)	1 654,9 \$	957,5 \$	1 654,9 \$	957,5 \$
Ratio des octrois sur les produits (%) ⁽¹⁾	206 %	74 %	162 %	129 %

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

Les produits provenant du secteur Linxon se sont chiffrés à 187,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024, comparativement à 142,2 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023, soit une augmentation de 31,5 %, essentiellement attribuable à une hausse du volume d'activité découlant principalement de projets au Moyen-Orient et aux États-Unis. En excluant l'incidence des variations des taux de change, la croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur Linxon a été de 29,4 % comparativement à la période correspondante de 2023.

Les produits provenant du secteur Linxon se sont chiffrés à 345,8 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, comparativement à 263,8 millions \$ pour les six premiers mois de 2023, soit une augmentation de 31,1 %, essentiellement attribuable à une hausse du volume d'activité découlant principalement de projets en Asie-Pacifique, en Europe, au Moyen-Orient et aux États-Unis. En excluant l'incidence des variations des taux de change, la croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur Linxon a été de 29,6 % comparativement à la période correspondante de 2023. Le carnet de commandes de Linxon a augmenté à 1 654,9 millions \$ au 30 juin 2024, comparativement à 957,5 millions \$ au 30 juin 2023, découlant principalement de nouveaux projets aux États-Unis, au Moyen-Orient, en Asie-Pacifique et en Europe.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Linxon s'est chiffré à 2,9 millions \$ et à 4,8 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2024, respectivement, comparativement à 1,8 million \$ et à 2,6 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2023, respectivement, principalement en raison de la hausse du volume d'activité susmentionnée.

4.1.4.4 PROJETS CMPF

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
Produits provenant du secteur Projets CMPF	44,9 \$	143,7 \$	126,2 \$	314,5 \$
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Projets CMPF	(18,4) \$	(12,6) \$	(31,5) \$	(21,8) \$
Carnet de commandes (aux 30 juin)	251,4 \$	421,9 \$	251,4 \$	421,9 \$

Les produits du secteur Projets CMPF se sont chiffrés à 44,9 millions \$ et à 126,2 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2024, respectivement, comparativement à 143,7 millions \$ et à 314,5 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2023, respectivement, un résultat qui témoigne de la diminution continue du carnet de commandes du secteur Projets CMPF en accord avec la stratégie de la Société visant à se retirer de ce secteur d'activité.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Projets CMPF s'est établi à un montant négatif de 18,4 millions \$ et à un montant négatif de 31,5 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2024, respectivement, comparativement à un RAII sectoriel ajusté négatif de 12,6 millions \$ et à un montant négatif de 21,8 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2023, respectivement. Le RAII sectoriel ajusté négatif pour toutes ces périodes était principalement attribuable aux frais généraux sectoriels et aux coûts de mise en service liés aux efforts continus pour mener à bien les projets restants. Pour le deuxième trimestre et les six premiers mois de 2024, ces facteurs étaient combinés à l'incidence négative nette de la révision d'estimations sur certains projets et certaines provisions, partiellement contrebalancée par l'issue favorable de la cession d'actifs non essentiels en mai 2024.

4.1.4.5 CAPITAL

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
Produits provenant du secteur Capital	27,8 \$	29,4 \$	34,4 \$	45,7 \$
RAII sectoriel ajusté provenant des investissements de Capital :				
Provenant de l'Autoroute 407 ETR	11,8	10,1	11,8	10,1
Provenant d'autres investissements de Capital ⁽¹⁾	10,4	13,6	11,5	25,2
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Capital	22,2 \$	23,7 \$	23,3 \$	35,3 \$

⁽¹⁾ Le RAII sectoriel ajusté provenant d'autres investissements de Capital est présenté déduction faite des frais de vente, généraux et administratifs de la division, des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs attribués, ainsi que des frais de vente, généraux et administratifs de tous les autres investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation.

Les produits provenant du secteur Capital pour le deuxième trimestre de 2024 ont diminué pour s'établir à 27,8 millions \$, comparativement à 29,4 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023.

Les produits provenant du secteur Capital pour les six premiers mois de 2024 ont diminué pour s'établir à 34,4 millions \$, comparativement à 45,7 millions \$ pour les six premiers mois de 2023, la diminution étant principalement attribuable à une révision d'estimation au premier trimestre de 2024 pour un actif financier détenu par un des investissements de la Société.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Capital a diminué pour s'établir à 22,2 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024, comparativement à 23,7 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Capital a diminué pour s'établir à 23,3 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, comparativement à 35,3 millions \$ pour les six premiers mois de 2023. La baisse s'explique principalement par le même facteur que celui mentionné précédemment pour les produits.

5

Carnet de commandes (obligations de prestation restant à remplir)

Le carnet de commandes est défini comme un indicateur prévisionnel des produits prévus qui seront comptabilisés par la Société, établis en fonction des contrats octroyés considérés comme des commandes fermes et correspondant au prix de transaction réparti entre les obligations de prestation restant à remplir. La direction pourrait devoir effectuer des estimations quant aux produits qui seront tirés de certains contrats.

Le carnet de commandes provient principalement de trois principaux types de contrats : **les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie, les contrats d'IAC normalisés et les contrats de construction CMPF.**

- **Contrats de type remboursable et de services d'ingénierie** : Les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie comprennent tous les contrats de la Société qui génèrent des produits, à l'exception des contrats d'IAC normalisés et des contrats de construction CMPF décrits ci-après. Dans le cadre des contrats de type remboursable, la Société facture au client les coûts réels engagés, plus une marge pouvant prendre différentes formes, par exemple un prix forfaitaire par unité, un pourcentage des coûts engagés ou une commission fondée sur l'atteinte de certains objectifs, rendements ou jalons prévus au contrat. Les contrats de type remboursable comprennent également les contrats à taux unitaire, pour lesquels un montant fixe par quantité est facturé au client, et les contrats de type remboursable assortis d'un plafond ou d'un prix cible accompagné d'incitatifs ou de désincitatifs. Les contrats de services d'ingénierie comprennent les ententes relatives au temps et au matériel basées sur les taux horaires, ainsi que les contrats à prix forfaitaire assortis de risques limités en ce qui touche à l'approvisionnement ou à la construction. Les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie comprennent aussi tous les contrats d'E&E, dont la plupart sont des ententes à prix forfaitaire assujetties à des clauses d'ajustement de prix telles que l'indexation en fonction de l'inflation.
- **Contrats d'IAC normalisés** : Dans le cadre des contrats d'IAC normalisés, la Société offre une gamme de services d'IAC récurrents qui sont des solutions normalisées à faible risque pour i) les centrales de refroidissement urbain et ii) les projets de postes électriques exécutés par l'intermédiaire de sa filiale Linxon.
- **Contrats de construction CMPF** : Dans le cadre des contrats de construction CMPF, la Société effectue le travail requis pour le projet à un prix forfaitaire. Avant de conclure ce type de contrat, la Société fait une estimation du coût total du projet, en prévoyant une marge de profit. La marge de profit réelle de la Société peut varier en fonction de sa capacité à respecter les exigences du contrat à un coût supérieur ou inférieur au coût initialement estimé. Bien que ces projets soient à un prix forfaitaire, le montant des produits associés pourrait néanmoins varier en fonction des autorisations de modification, des réclamations ou d'autres modifications contractuelles, négociées ou autrement accordées, qui pourraient prendre diverses formes. Les projets de cette catégorie étaient tous à l'origine des contrats forfaitaires et, malgré le fait que dans certains cas ils ont été modifiés pour changer leur exposition au risque lié à l'aspect forfaitaire, ils continuent d'être présentés dans cette catégorie.

CARNET DE COMMANDES PAR SECTEUR

Le tableau suivant présente le détail du carnet de commandes par secteur.

(EN MILLIONS \$) PAR SECTEUR	30 JUIN 2024	31 DÉCEMBRE 2023 ⁽¹⁾	30 JUIN 2023 ⁽¹⁾
Canada	7 602,8 \$	5 935,3 \$	6 019,1 \$
RUI	1 720,7	1 401,9	1 640,9
EUAL	1 520,8	1 550,7	1 473,1
AMOA	1 369,4	1 564,7	1 150,6
Services d'ingénierie Régions	12 213,8 \$	10 452,6 \$	10 283,7 \$
Énergie nucléaire	1 748,5 \$	1 854,0 \$	1 116,6 \$
Linxon	1 654,9	1 439,2	957,5
AtkinsRéalis Services – Total	15 617,1 \$	13 745,8 \$	12 357,7 \$
Projets CMPF	251,4 \$	364,6 \$	421,9 \$
SP&GP – Total	15 868,5 \$	14 110,4 \$	12 779,7 \$
Capital ⁽²⁾	22,0 \$	23,0 \$	27,3 \$
Total	15 890,5 \$	14 133,4 \$	12 807,0 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités (se reporter à la section 8).

⁽²⁾ Le carnet de commandes provenant du secteur Capital représente le montant provenant d'une concession qui sera constaté comme produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients dans le secteur Capital.

Le carnet de commandes de la Société a augmenté pour s'établir à 15,9 milliards \$ au 30 juin 2024, comparativement à 14,1 milliards \$ au 31 décembre 2023, une augmentation principalement attribuable aux secteurs Canada, RUI et Linxon, en partie contrebalancée par une diminution principalement dans les secteurs AMOA, Projets CMPF et Énergie nucléaire.

L'augmentation du carnet de commandes provenant du secteur Canada est attribuable principalement au carnet de commandes d'environ 1,4 milliard \$ provenant de l'acquisition, au cours du premier trimestre de 2024, du contrat d'E&E d'une période restante de 26 ans lié au complexe hospitalier CHUM, tel qu'il est décrit à la section 3.2.

CARNET DE COMMANDES PAR TYPE DE CONTRAT

Les tableaux suivants présentent les montants et la pondération des contrats de type remboursable et de services d'ingénierie, des contrats d'IAC normalisés et des contrats de construction CMPF dans le carnet de commandes de chaque secteur au 30 juin 2024, au 31 décembre 2023 et au 30 juin 2023.

AU 30 JUIN 2024 (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE		CONTRATS D'IAC NORMALISÉS		CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	
Canada	7 602,8 \$	100 %	— \$	— %	— \$	— %
RUI	1 720,7	100 %	—	— %	—	— %
EUAL	1 520,8	100 %	—	— %	—	— %
AMOA	1 218,9	89 %	150,6	11 %	—	— %
Services d'ingénierie Régions	12 063,2 \$	99 %	150,6 \$	1 %	— \$	— %
Énergie nucléaire	1 748,5 \$	100 %	— \$	— %	— \$	— %
Linxon	2,2	— %	1 652,6	100 %	—	— %
AtkinsRéalis Services – Total	13 813,9 \$	88 %	1 803,2 \$	12 %	— \$	— %
Projets CMPF	— \$	— %	— \$	— %	251,4 \$	100 %
SP&GP – Total	13 813,9 \$	87 %	1 803,2 \$	11 %	251,4 \$	2 %
Capital	22,0 \$	100 %	— \$	— %	— \$	— %
Total	13 835,9 \$	87 %	1 803,2 \$	11 %	251,4 \$	2 %

AU 31 DÉCEMBRE 2023 ⁽¹⁾ (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE		CONTRATS D'IAC NORMALISÉS		CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	
Canada	5 935,3 \$	100 %	— \$	— %	— \$	— %
RUI	1 401,9	100 %	—	— %	—	— %
EUAL	1 550,7	100 %	—	— %	—	— %
AMOA	1 397,5	89 %	167,3	11 %	—	— %
Services d'ingénierie Régions	10 285,3 \$	98 %	167,3 \$	2 %	— \$	— %
Énergie nucléaire	1 854,0 \$	100 %	— \$	— %	— \$	— %
Linxon	2,7	— %	1 436,5	100 %	—	— %
AtkinsRéalis Services – Total	12 142,0 \$	88 %	1 603,8 \$	12 %	— \$	— %
Projets CMPF	— \$	— %	— \$	— %	364,6 \$	100 %
SP&GP – Total	12 142,0 \$	86 %	1 603,8 \$	11 %	364,6 \$	3 %
Capital	23,0 \$	100 %	— \$	— %	— \$	— %
Total	12 165,0 \$	86 %	1 603,8 \$	11 %	364,6 \$	3 %

AU 30 JUIN 2023 ⁽¹⁾ (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE		CONTRATS D'IAC NORMALISÉS		CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	
Canada	6 019,1 \$	100 %	— \$	— %	— \$	— %
RUI	1 640,9	100 %	—	— %	—	— %
EUAL	1 473,1	100 %	—	— %	—	— %
AMOA	1 067,0	93 %	83,6	7 %	—	— %
Services d'ingénierie Régions	10 200,1 \$	99 %	83,6 \$	1 %	— \$	— %
Énergie nucléaire	1 115,1 \$	100 %	— \$	— %	1,4 \$	— %
Linxon	5,5	1 %	952,0	99 %	—	— %
AtkinsRéalis Services – Total	11 320,8 \$	92 %	1 035,6 \$	8 %	1,4 \$	— %
Projets CMPF	— \$	— %	— \$	— %	421,9 \$	100 %
SP&GP – Total	11 320,8 \$	89 %	1 035,6 \$	8 %	423,4 \$	3 %
Capital	27,3 \$	100 %	— \$	— %	— \$	— %
Total	11 348,1 \$	89 %	1 035,6 \$	8 %	423,4 \$	3 %

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités (se reporter à la section 8).

6

Liquidités et ressources financières

La présente section a été préparée afin de donner au lecteur une meilleure compréhension des principaux éléments des liquidités et des ressources financières de la Société et a été structurée de la façon suivante :

- **l'analyse des flux de trésorerie**, qui explique comment la Société a généré et affecté la trésorerie et les équivalents de trésorerie;
- la présentation des **ressources financières** de la Société;
- la mise à jour sur la **dette et les accords de financement** de la Société et la présentation de ses **indicateurs de la gestion du capital**;
- la mise à jour sur les **notations de crédit** de la Société;
- la présentation des **dividendes déclarés** et de **l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités** de la Société;
- l'examen des **obligations contractuelles** et des **instruments financiers** de la Société, qui fournit un complément d'information permettant de mieux comprendre la situation financière de la Société;
- l'examen de la **situation financière** de la Société au 30 juin 2024, comparativement à sa situation financière au 31 décembre 2023.

6.1 ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

SOMMAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2024	2023
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation	(52,1) \$	(213,2) \$
Activités d'investissement	(2,9)	(100,5)
Activités de financement	1,2	298,2
Augmentation (diminution) liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	0,5	(2,3)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(53,2) \$	(17,8) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	473,6	570,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	420,4 \$	552,5 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 53,2 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, comparativement à une diminution de 17,8 millions \$ pour les six premiers mois de 2023, comme il est expliqué ci-dessous.

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation ont totalisé 52,1 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, comparativement à des flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation de 213,2 millions \$ pour les six premiers mois de 2023, une variation dont le rapprochement est présenté ci-dessous :

(EN MILLIONS \$)	PÉRIODE DE SIX MOIS
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation au cours des six premiers mois de 2023	(213,2) \$
Variation entre les six premiers mois de 2024 et les six premiers mois de 2023 :	
Augmentation du résultat net	37,6
Diminution des impôts sur le résultat payés	6,8
Augmentation de la charge d'impôts sur le résultat comptabilisée en résultat net	12,1
Diminution des charges financières nettes comptabilisées en résultat net	(9,1)
Diminution des intérêts payés	22,9
Diminution du bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	12,0
Diminution des dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(1,2)
Augmentation de la charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie	53,0
Augmentation du bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(4,2)
Diminution des dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(11,8)
Diminution de la variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains contrats	13,0
Reprise des coûts de restructuration au cours des six premiers mois de 2024 et diminution des coûts de transformation comptabilisés en résultat net	(17,1)
Changement provenant de la variation nette des autres provisions	(2,0)
Autres éléments	13,7
Variation des flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation avant la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	125,7 \$
Changement provenant de la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	35,5
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation au cours des six premiers mois de 2024	(52,1) \$

- Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement ont totalisé 248,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, comparativement à des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 122,8 millions \$ pour les six premiers mois de 2023.
- Comme il est indiqué à la note 10C des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023, **les flux de trésorerie nets affectés à la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement se sont chiffrés à 300,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2024**, comparativement à des flux de trésorerie nets affectés de 336,0 millions \$ pour les six premiers mois de 2023. Cette différence reflète une variation favorable principalement de l'actif sur contrats, des créances clients, des autres actifs financiers courants et des autres actifs financiers non-courants, partiellement contrebalancée par une variation défavorable des produits différés, des autres passifs non financiers courants et des dettes fournisseurs et charges à payer.
- En ce qui concerne les branches d'activité, AtkinsRéalis Services a généré des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de 382,0 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, comparativement à 163,6 millions \$ générés pour les six premiers mois de 2023, alors que le secteur Projets CMPF a affecté des flux de trésorerie nets aux activités d'exploitation de 160,9 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, comparativement à 212,9 millions \$ affectés pour les six premiers mois de 2023. Le solde restant de la variation des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation provenait du secteur Capital, des activités corporatives et des éléments qui ne sont pas attribués aux secteurs de la Société. Les

flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation par branche d'activité/secteur est une mesure financière supplémentaire. Une explication de la composition de cette mesure financière supplémentaire est présentée à la section 9.2.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement se sont établis à 2,9 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, comparativement à des flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement de 100,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2023, une variation dont le rapprochement est présenté ci-dessous :

(EN MILLIONS \$)	PÉRIODE DE SIX MOIS
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement au cours des six premiers mois de 2023	(100,5) \$
Variation entre les six premiers mois de 2024 et les six premiers mois de 2023 :	
Augmentation des acquisitions d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles	(18,2)
Entrée de trésorerie nette provenant d'une acquisition d'entreprise au cours des six premiers mois de 2024	35,6
Variation défavorable des liquidités soumises à restrictions	(11,9)
Variation des flux de trésorerie nets découlant des créances au titre des accords de concession de services	78,3
Cession de certains actifs non essentiels au cours des six premiers mois de 2024	52,2
Acquisition de placements à court terme au coût amorti au cours des six premiers mois de 2024	(50,0)
Diminution des placements à court terme au coût amorti au cours des six premiers mois de 2024	12,5
Autres éléments	(0,9)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement au cours des six premiers mois de 2024	(2,9) \$

- Les ajouts aux actifs incorporels générés à l'interne au cours des six premiers mois de 2024 étaient principalement liés au développement du réacteur nucléaire MONARK^{MC}.
- L'entrée de trésorerie nette provenant de l'acquisition d'une entreprise au premier trimestre de 2024 est liée à l'acquisition d'entités chargées de l'exécution d'un contrat d'E&E avec CSM S.E.C., d'une participation de 10 % dans CSM S.E.C. et d'un prêt à recevoir de CSM S.E.C., ajustée pour la trésorerie détenue par les entités acquises (se reporter à la note 17 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023).
- En mai 2024, la Société a cédé certains actifs non essentiels de traitement du gaz détenus par Valerus Compression Services LLC, une filiale en propriété exclusive aux États-Unis. Cette cession a donné lieu à une entrée de trésorerie d'environ 52,2 millions \$ (38,2 millions \$ US).
- Au deuxième trimestre de 2024, la Société a acquis des placements à court terme évalués au coût amorti pour une sortie de trésorerie de 50 millions \$, dont 12,5 millions \$ sont arrivés à échéance au cours du même trimestre.

MONARK^{MC} est une marque de commerce de Candu Énergie inc., une société d'AtkinsRéalis.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement ont totalisé 1,2 million \$ pour les six premiers mois de 2024, comparativement à des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement de 298,2 millions \$ pour les six premiers mois de 2023, une variation dont le rapprochement est présenté ci-dessous :

(EN MILLIONS \$)	PÉRIODE DE SIX MOIS
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement au cours des six premiers mois de 2023	298,2 \$
Variation entre les six premiers mois de 2024 et les six premiers mois de 2023 :	
Hausse du remboursement de la dette et du paiement au titre des frais d'émission de la dette	(105,7)
Baisse de l'augmentation de la dette	(172,7)
Hausse du paiement d'obligations locatives	(3,3)
Rachat d'actions pour annulation au cours des six premiers mois de 2024	(15,6)
Autres éléments	0,4
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement au cours des six premiers mois de 2024	1,2 \$

- Au premier trimestre de 2024, la Société a émis, sur la base d'un placement privé, des débentures de série 8 d'un montant en capital de 400 millions \$. Le produit net de cette émission s'est élevé à 396,0 millions \$. De plus, au premier trimestre de 2024, la Société a remboursé 328,6 millions \$ représentant la dette en cours au titre de sa facilité de crédit renouvelable.
- Au premier trimestre de 2023, la Société a remboursé intégralement à l'échéance les débentures de série 4 à 3,235 % échéant en mars 2023 (les « débentures de série 4 ») pour un montant total en capital de 200,0 millions \$.
- La Société a également présenté un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture dans son état de la situation financière pour les passifs issus des activités de financement pour les périodes de six mois terminées le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 à la note 10D des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023.
- La Société a émis 12 066 actions ordinaires au cours des six premiers mois de 2024 lors de l'exercice d'options sur actions attribuées dans le cadre de son régime d'options sur actions. La Société a aussi racheté, pour fins d'annulation, 290 968 actions ordinaires en vertu de son offre publique courante de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités au cours des six premiers mois de 2024 pour des décaissements totalisant 15,6 millions \$ (se reporter à la section 6.7). Le nombre d'actions ordinaires en circulation au 30 juillet 2024 était de 175 275 350, alors que 1 453 589 options sur actions étaient en circulation à la même date. La Société n'a émis ni racheté aucune action ordinaire au cours des six premiers mois de 2023.
- **Les dividendes payés aux actionnaires d'AtkinsRéalis pour les six premiers mois de 2024 ont totalisé 7,0 millions \$**, un montant comparable à ceux payés pour la période correspondante de 2023.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES (AFFECTÉS)

Les flux de trésorerie disponibles (affectés), une mesure non conforme aux normes IFRS, sont calculés comme suit :

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2024	2023
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation	(52,1) \$	(213,2) \$
Paiements liés au règlement des accusations fédérales (SPPC) et à l'Accord de Réparation (DPCP) inclus dans les activités d'exploitation ci-dessus	11,7	11,4
Acquisition d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	(63,2)	(45,0)
Paiement d'obligations locatives	(41,5)	(38,2)
Flux de trésorerie disponibles (affectés) ^{(1) (2)}	(145,0) \$	(285,0) \$

⁽¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2024, la Société a inclus les entrées d'immobilisations incorporelles générées en interne, qui étaient auparavant comprises dans la rubrique « Autres », dans la rubrique « Acquisition d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles », comprises toutes les deux dans les activités d'investissement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie. La Société a effectué le même changement à sa mesure des flux de trésorerie disponibles (affectés), tel qu'il est décrit à la section 9, et a ainsi retraité les chiffres comparatifs.

⁽²⁾ Mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur cette mesure financière.

Les flux de trésorerie affectés par la Société se sont chiffrés à 145,0 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, comparativement à des flux de trésorerie affectés de 285,0 millions \$ pour les six premiers mois de 2023, principalement en raison d'un niveau moindre des flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation pour les six premiers mois de 2024 comparativement aux six premiers mois de 2023.

6.2 RESSOURCES FINANCIÈRES

(EN MILLIONS \$)	30 JUIN 2024	31 DÉCEMBRE 2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	420,4 \$	473,6 \$
Portion inutilisée de la facilité de crédit renouvelable engagée ^{(1) (2)}	1 724,5 \$	1 285,3 \$

⁽¹⁾ Incluant les prélèvements de liquidités et les lettres de crédit émises sur une base engagée, mais excluant les lettres de crédit bilatérales qui peuvent être émises sur une base non engagée.

⁽²⁾ Excluant l'incidence potentielle des limites de crédit qui pourraient être imposées en vertu des clauses restrictives.

Au 30 juin 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société totalisaient 420,4 millions \$, comparativement à 473,6 millions \$ au 31 décembre 2023.

En outre, au 30 juin 2024, la Société avait une facilité de crédit renouvelable engagée d'un montant de 1 800,0 millions \$ en vertu de sa convention de crédit de 2022 (31 décembre 2023 : 1 800,0 millions \$), dont un montant de 1 724,5 millions \$ était inutilisé (31 décembre 2023 : 1 285,3 millions \$), et des facilités de crédit non engagées au moyen de lettres de crédit bilatérales.

Alors que les liquidités restent sujettes à de nombreux risques, incertitudes et limites, notamment, sans s'y limiter, les risques décrits à la section 14 du rapport de gestion annuel de 2023, ainsi qu'à la présente section, la Société croit que sa situation actuelle de liquidité, incluant sa position de trésorerie, sa capacité de crédit inutilisée ainsi que ses flux de trésorerie provenant de ses activités, devrait être suffisante pour financer ses activités dans un avenir prévisible. Se reporter également à la section 14, « Risques et incertitudes » du rapport de gestion annuel de 2023 pour obtenir une meilleure vue d'ensemble des risques et incertitudes auxquels la Société est exposée.

Par ailleurs, en raison de la nature des activités de la Société et du fait qu'elle exerce ses activités par l'intermédiaire de plusieurs entités et partenariats à l'échelle internationale, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont répartis dans de nombreux emplacements. Afin de gérer ses besoins et réserves de trésorerie, la Société a conclu diverses ententes d'équilibrage de trésorerie avec des institutions financières et peut transférer des soldes de trésorerie entre les filiales et partenariats et a recours à des facilités de crédit pour répondre aux besoins en capital de certains projets ou effectuer d'autres décaissements.

6.3 DETTE ET ACCORDS DE FINANCEMENT

CLAUSES FINANCIÈRES RESTRICTIVES

Au 30 juin 2024, la Société devait maintenir un ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA (tel qu'il est défini dans les ententes de financement pertinentes) ne dépassant pas : a) 3,75 fois en vertu de la convention de crédit de 2022 de la Société; b) 3,50 fois en vertu de la convention de prêt, datée du 20 avril 2017, entre AtkinsRéalis Highway Holding inc. (« Highway Holding »), une filiale indirecte entièrement détenue de la Société, et CDPQ RF, une filiale entièrement détenue de la Caisse de dépôt et placement du Québec (dans sa version modifiée, mise à jour ou autrement révisée, de temps à autre, la « convention de prêt avec la CDPQ » et le prêt avec recours limité qui y est établi, soit le « prêt de la CDPQ »). La Société se conformait à ces clauses restrictives au 30 juin 2024.

Le sens donné aux termes « dette nette avec recours » et « RAIIA » dans la convention de crédit de 2022 et dans la convention de prêt avec la CDPQ est différent de celui donné aux mesures financières du même nom utilisées dans le présent rapport de gestion. De plus, le calcul du ratio selon les clauses restrictives tient compte de certaines informations financières qui ne sont pas présentées dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 et dans le présent rapport de gestion, ou qui ne sont pas considérées comme de la dette avec recours dans ces documents.

MODIFICATIONS À LA CONVENTION DE CRÉDIT DE 2022

Au premier trimestre de 2024, la Société a conclu un accord avec ses prêteurs visant à : i) prolonger l'échéance de sa convention de crédit de 2022, qui comprend la facilité de crédit renouvelable et l'emprunt à terme de la Société, du 31 mai 2026 au 31 mai 2027; et ii) prévoir la transition en vue du remplacement du CDOR par un nouveau taux d'intérêt de référence pour les prélèvements libellés en dollars canadiens (se reporter aux notes 2D et 14 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023).

MODIFICATIONS À LA FACILITÉ DE CRÉDIT DE TRANSITNEXT GENERAL PARTNERSHIP

Au premier trimestre de 2024, TransitNEXT General Partnership a conclu un accord avec ses prêteurs visant principalement à : i) prolonger l'échéance de sa facilité de crédit d'un montant total maximal en capital de 149,0 millions \$ de février 2024 à juillet 2024 au plus tard; et ii) prévoir la transition en vue du remplacement du CDOR par un nouveau taux d'intérêt de référence (se reporter aux notes 2D et 14 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023).

ÉMISSION DES DÉBENTURES DE SÉRIE 8

Au premier trimestre de 2024, AtkinsRéalis a émis, sur la base d'un placement privé, des débentures de série 8. Le produit net de cette émission s'est élevé à 396,0 millions \$ et a été utilisé comme suit : (i) pour rembourser entièrement la dette en cours au titre de la facilité de crédit renouvelable de la Société; et ii) aux fins générales de la Société. Se reporter à la note 14 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023.

6.4 INDICATEURS DE LA GESTION DU CAPITAL

La Société évalue périodiquement la structure de son capital en utilisant certains ratios qui sont décrits ci-après.

RATIO DE LA DETTE NETTE AVEC RECOURS ET AVEC RECOURS LIMITÉ SUR LE RAIIA AJUSTÉ

Le ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser le levier financier de la Société. Ce ratio ne correspond pas au ratio prévu par les clauses financières restrictives dont il est question à la section 6.3. Il est calculé en comparant le montant net de la dette avec recours et avec recours limité à la fin d'une période donnée au RAIIA ajusté de la période correspondante de 12 mois, comme suit :

(EN MILLIONS \$, À L'EXCEPTION DU RATIO)	30 JUIN 2024	31 DÉCEMBRE 2023	30 JUIN 2023
Dette avec recours limité	398,6 \$	398,3 \$	400,0 \$
Dette avec recours	1 492,2	1 420,5	1 828,2
Déduire :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	420,4	473,6	552,5
Dette nette avec recours et avec recours limité ⁽¹⁾	1 470,4 \$	1 345,2 \$	1 675,7 \$
RAIIA ajusté (sur 12 mois consécutifs) ⁽¹⁾	789,8 \$	762,6 \$	547,7 \$
Ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté ⁽¹⁾	1,9	1,8	3,1

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures financières.

Bien que le niveau de la dette avec recours limité soit demeuré stable au 30 juin 2024 par rapport au 31 décembre 2023, la diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et la hausse de la dette avec recours au cours des six premiers mois de 2024 ont donné lieu à une augmentation de la dette nette avec recours et avec recours limité au 30 juin 2024 par rapport au 31 décembre 2023. Malgré la hausse du RAIIA ajusté pour la période de 12 mois terminée le 30 juin 2024 par rapport à la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2023, le ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté a augmenté pour s'établir à 1,9 au 30 juin 2024, comparativement à 1,8 au 31 décembre 2023. Par ailleurs, il a diminué comparativement à un ratio de 3,1 au 30 juin 2023, en raison d'une diminution de la dette nette avec recours et avec recours limité et de la hausse du RAIIA ajusté.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES MOYENS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES (« RCPMA »)

Le RCPMA est une mesure financière supplémentaire. Une définition de cette mesure financière supplémentaire est présentée à la section 9. **Le RCPMA s'est établi à 9,4 % pour la période de 12 mois terminée le 30 juin 2024**, comparativement à 2,3 % pour la période correspondante de 2023.

6.5 NOTATIONS DE CRÉDIT

Le 18 mars 2024, DBRS Limited a confirmé la cote de la Société à BB (élevée) et a révisé ses perspectives pour les faire passer de stables à positives. Les notations des émissions ont également été confirmées à BB (élevées) avec une perspective positive.

Le 20 mars 2024, Standard & Poor's a confirmé la cote de crédit de la Société à BB+ et a révisé ses perspectives pour les faire passer de négatives à positives. Les notations des émissions ont également été confirmées à BB+.

6.6 DIVIDENDES DÉCLARÉS

Des dividendes trimestriels en trésorerie de 0,02 \$ par action ont été déclarés le 1^{er} mars 2024 et le 15 mai 2024, et versés respectivement le 29 mars 2024 et le 12 juin 2024, comparativement à des dividendes trimestriels en trésorerie de 0,02 \$ par action déclarés le 3 mars 2023 et le 9 mai 2023, et versés respectivement le 31 mars 2023 et le 6 juin 2023.

6.7 OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 3 mars 2023, la Société a annoncé qu'elle avait reçu l'approbation de la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour son offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2023 visant jusqu'à 1 500 000 de ses actions ordinaires pour fins d'annulation sur une période de 12 mois commençant le 8 mars 2023 et se terminant au plus tard le 7 mars 2024. Au cours des six premiers mois de 2023, la Société n'a racheté aucune action ordinaire en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2023.

Le 29 février 2024, le TSX a approuvé le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024 »), en vertu de laquelle la Société peut racheter aux fins d'annulation jusqu'à 1 500 000 de ses actions ordinaires. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024 a débuté le 8 mars 2024 et se terminera au plus tard le 7 mars 2025.

Au cours des six premiers mois de 2024, la Société a racheté, pour fins d'annulation, 290 968 actions ordinaires en vertu de son offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités de 2024 pour des décaissements totalisant 15,6 millions \$.

6.8 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les renseignements détaillés sur les diverses obligations contractuelles de la Société figurent dans la section 8.9 du rapport de gestion annuel de 2023 de la Société. Au cours des six premiers mois de 2024, il n'y a eu aucune modification importante des obligations contractuelles de la Société, sauf en ce qui a trait à celles décrites aux présentes.

6.9 INSTRUMENTS FINANCIERS

La nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers, ainsi que la gestion connexe de ces risques, sont décrites à la note 29 des états financiers annuels de 2023 et mises à jour lorsque requis à la note 12 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023. Au cours des six premiers mois de 2024, il n'est survenu aucune modification importante à la nature des risques découlant des instruments financiers, à la gestion connexe de ces risques et à la classification des instruments financiers. De plus, il n'y a pas eu de changement à la méthodologie utilisée pour déterminer la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière de la Société.

6.10 SITUATION FINANCIÈRE

Le tableau ci-dessous présente une analyse des variations dans la situation financière de la Société entre le 31 décembre 2023 et le 30 juin 2024 :

(EN MILLIONS \$)	30 JUIN 2024	31 DÉCEMBRE 2023 ⁽¹⁾	VARIATION	EXPLICATIONS
Actifs courants	4 014,1 \$	4 066,4 \$	(52,2) \$	La diminution des actifs courants était principalement attribuable à une baisse des créances clients et de la trésorerie et équivalents de trésorerie, qui fut partiellement contrebalancée par une diminution de l'actif sur contrats et des autres actifs financiers courants.
Actifs non courants	6 424,8	6 102,8	321,9	L'augmentation des actifs non courants était principalement attribuable à la hausse de l'actif d'impôt sur le résultat différé, du goodwill en raison de l'impact des fluctuations des devises étrangères, des autres actifs non financiers non courants, de l'actif au titre du droit d'utilisation et des autres actifs financiers non courants, partiellement contrebalancée par une diminution des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises et des immobilisations corporelles.
Total de l'actif	10 438,9 \$	10 169,2 \$	269,7 \$	
Passifs courants	4 321,8 \$	4 460,8 \$	(138,9) \$	La diminution des passifs courants était principalement attribuable à la baisse des produits différés, de la tranche courante des provisions et des autres passifs non financiers courants, partiellement contrebalancée principalement par une augmentation des dettes fournisseurs et charges à payer.
Passifs non courants	2 709,2	2 533,2	176,1	L'augmentation des passifs non courants était principalement attribuable à la hausse de la tranche à long terme de la dette avec recours, en raison de l'émission des débentures de série 8, partiellement contrebalancée par le remboursement du montant total de la dette en cours au titre de la facilité de crédit renouvelable, combinée à une hausse de la tranche à long terme des obligations locatives et du passif d'impôt sur le résultat différé.
Total du passif	7 031,1 \$	6 993,9 \$	37,1 \$	
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'AtkinsRéalis	3 393,8 \$	3 163,6 \$	230,1 \$	L'augmentation était principalement attribuable au résultat net et aux autres éléments du résultat global de la période.
Participations ne donnant pas le contrôle	14,1	11,6	2,4	Pas de variation importante par rapport au 31 décembre 2023.
Total des capitaux propres	3 407,8 \$	3 175,3 \$	232,6 \$	
Total du passif et des capitaux propres	10 438,9 \$	10 169,2 \$	269,7 \$	

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités (se reporter à la section 8).

FONDS DE ROULEMENT

(EN MILLIONS \$, SAUF RATIO DU FONDS DE ROULEMENT)	30 JUIN 2024	31 DÉCEMBRE 2023 ⁽¹⁾	VARIATION	EXPLICATIONS
Fonds de roulement ⁽²⁾	(307,7) \$	(394,4) \$	86,7 \$	L'augmentation du fonds de roulement était principalement attribuable à une augmentation de l'actif sur contrats et des autres actifs financiers courants, combinée à une baisse des produits différés, de la tranche courante des provisions et des autres passifs non financiers courants, partiellement contrebalancée principalement par une diminution des créances clients et de la trésorerie et équivalents de trésorerie, et une augmentation des dettes fournisseurs et charges à payer.
Ratio du fonds de roulement ⁽²⁾	0,93	0,91	0,02	

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités (se reporter à la section 8).

⁽²⁾ Mesures financières supplémentaires. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures financières.

7 Transactions entre parties liées

La Société présente l'information sur ses transactions entre parties liées, telles que définies à l'IAS 24, *Information relative aux parties liées*, à la note 11 de ses états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023.

8

Méthodes comptables et modifications

Se reporter à la note 2 des états financiers intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 pour plus de détails sur la divulgation de la Société sur les méthodes comptables significatives ainsi que sur les changements.

ADOPTION DES MODIFICATIONS À L'IAS 1 – CLASSEMENT DES PASSIFS COMME COURANTS OU NON COURANTS

L'incidence de l'adoption des modifications à l'IAS 1 est liée au classement des passifs dont la date de règlement est incertaine comme courants (devant être réglés ou susceptibles d'être réglés au cours de la prochaine année) ou non courants. Les modifications à l'IAS 1 entraînent un classement fondé sur le droit d'une entité, à la date de clôture, de renouveler une obligation pour au moins douze mois après la date de clôture en vertu d'une facilité de prêt existante et non pas sur l'attente d'une entité, lorsqu'elle a le pouvoir discrétionnaire, de différer ou non le règlement de l'obligation.

Le 1^{er} janvier 2024, la Société a évalué le classement de tous ses passifs et a reclassé la valeur comptable de sa facilité de crédit renouvelable, qui fait partie de la convention de crédit de 2022 de la Société, de 324,6 millions \$ du poste « Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme » au poste « Dette à long terme » dans son état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023.

CHANGEMENT DANS LA PRÉSENTATION – INFORMATIONS SECTORIELLES

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, AtkinsRéalis a mis en œuvre une nouvelle structure opérationnelle dans le but d'unifier et de simplifier la Société au sein des régions où elle exerce ses activités. Conformément à la nouvelle structure, les anciens secteurs à présenter Services d'ingénierie et E&E ont été fusionnés et sont gérés par région. Les Services d'ingénierie Régions comprennent maintenant les secteurs à présenter suivants : i) Canada; ii) RUI; iii) EUAL; et iv) AMOA. Les secteurs à présenter Énergie nucléaire, Linxon, Projets CMPF et Capital demeurent inchangés. Se reporter à la section 2 pour une description de chacun de ces secteurs.

Ces modifications ont été apportées conformément à l'IAS 8 et ont donné lieu au retraitement des chiffres comparatifs.

Mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, mesures financières supplémentaires, total des mesures sectorielles et informations non financières

La section suivante présente des informations concernant les mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, les mesures financières supplémentaires, le total des mesures sectorielles et les informations non financières qu'utilise la Société pour analyser et mesurer ses résultats. Ces mesures n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux normes IFRS, ces mesures permettent de mieux comprendre la performance opérationnelle et la situation financière de la Société et certains investisseurs pourraient utiliser ces informations pour évaluer la performance de la Société d'une période à l'autre. Cependant, ces mesures comportent certaines limites et ne devraient pas être considérées séparément ni comme un substitut aux mesures de la performance préparées en vertu des normes IFRS. De plus, des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, des mesures financières supplémentaires, un total des mesures sectorielles et d'autres informations non financières sont présentés séparément pour les activités de SP&GP, en excluant les composantes liées à Capital, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités de SP&GP sont habituellement analysées séparément par la Société.

Le règlement 52-112, *L'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le "règlement 52-112") définit le "total des mesures sectorielles" comme étant toute mesure financière présentée par un émetteur qui est un sous-total ou le total d'au moins deux secteurs à présenter d'une entité, n'est pas une composante d'un poste des états financiers de base de l'entité, est présentée dans les notes aux états financiers de l'entité et n'est pas présentée dans les états financiers de base de l'entité. Les produits et le RAII sectoriel ajusté pour les Services d'ingénierie Régions et pour la branche d'activité AtkinsRéalis Services sont, chacun, un total de mesures financières sectorielles, tel que défini par le règlement 52-112.

9.1 PERFORMANCE

Le résultat dilué par action ajusté se définit comme le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis (le cas échéant, des activités poursuivies), divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation pour la période. Le résultat dilué par action ajusté est un ratio non conforme aux normes IFRS qui constitue un indicateur de la performance financière des activités de la Société et permet à la Société de présenter le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis en tenant compte de la dilution. Se reporter à la [section 9.4.1](#) pour un rapprochement du résultat dilué par action ajusté et du résultat dilué par action déterminé conformément aux normes IFRS. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités de SP&GP et pour Capital, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont habituellement analysées séparément par la Société.

Le RAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux normes IFRS utilisée par la direction pour faciliter la comparaison de la performance opérationnelle d'une période à l'autre et pour préparer des budgets et des prévisions d'exploitation annuels. Le RAIIA ajusté découle du RAIIA (le cas échéant, des activités poursuivies) et exclut, lorsque cela s'applique pour une période donnée, les charges liées aux coûts de restructuration et de transformation (reprise des coûts), les gains (pertes) sur cessions d'activités de SP&GP et d'investissements de Capital (ou les ajustements des gains ou pertes sur ces cessions) et les frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration. Il convient de noter que la charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP) a été retirée de la liste des éléments d'ajustement, car il n'y a pas eu d'ajustement de cette nature pour les périodes de l'exercice considéré et

celles de l'exercice précédent, alors que les frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration ont été réintroduits à la liste des ajustements au premier trimestre de 2024, alors qu'il n'y avait pas eu de coûts de cette nature pour les périodes de l'exercice précédent. La Société est d'avis que le RAIIA ajusté est utile pour fournir aux analystes en valeurs mobilières, aux investisseurs et aux autres parties des renseignements supplémentaires pour les aider à comprendre les composantes de ses résultats financiers, avec une vue d'ensemble des facteurs et des tendances qui influent sur la performance opérationnelle de la Société. La Société croit que le RAIIA ajusté complète l'information fournie, car il met en évidence des tendances qui pourraient autrement ne pas être apparentes lorsqu'on se fie uniquement aux mesures financières conformes aux normes IFRS. Se reporter à la [section 9.4.2](#) pour un rapprochement du RAIIA ajusté et du résultat net déterminé conformément aux normes IFRS. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités de SP&GP et pour Capital [tous les ajustements susmentionnés s'appliquent aux activités de SP&GP, à l'exception des gains (pertes) sur cessions d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), qui s'appliquent uniquement au secteur Capital], car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont analysées séparément par la Société.

Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui se définit comme le résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis (le cas échéant, des activités poursuivies), ajusté en fonction de certains éléments particuliers qui sont importants, mais qui ne reflètent pas, selon la direction, les activités sous-jacentes de la Société. Ces éléments d'ajustement, lorsque cela s'applique pour une période donnée, sont les coûts de restructuration et de transformation (reprise des coûts), l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, les gains (pertes) sur cessions d'activités de SP&GP et d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions) et les frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration, ainsi que les impôts sur le résultat et les participations ne donnant pas le contrôle sur les ajustements susmentionnés. Il convient de noter que la charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP) a été retirée de la liste des éléments d'ajustement, car il n'y a pas eu d'ajustement de cette nature pour les périodes de l'exercice considéré et celles de l'exercice précédent, alors que les frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration ont été réintroduits à la liste des ajustements au premier trimestre de 2024, alors qu'il n'y avait pas eu de coûts de cette nature pour les périodes de l'exercice précédent. La Société est d'avis que le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis est utile pour fournir aux analystes en valeurs mobilières, aux investisseurs et autres parties des renseignements supplémentaires pour les aider à comprendre les composantes de ses résultats financiers, avec une vue d'ensemble des facteurs et des tendances qui influent sur la performance opérationnelle de la Société. La Société croit que le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis complète l'information fournie, car il met en évidence des tendances qui pourraient autrement ne pas être apparentes lorsqu'on se fie uniquement aux mesures financières conformes aux normes IFRS. Il est également utilisé par la direction pour évaluer la performance des activités de la Société d'une période à l'autre. Se reporter à la [section 9.4.1](#) pour un rapprochement du résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis et du résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis déterminé conformément aux normes IFRS. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités de SP&GP et pour Capital [tous les ajustements susmentionnés s'appliquent aux activités de SP&GP, à l'exception des gains (pertes) sur cessions d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), qui s'appliquent uniquement au secteur Capital], car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont analysées séparément par la Société.

Le ratio des octrois sur les produits est un ratio non conforme aux normes IFRS qui correspond au montant des contrats octroyés divisé par le montant des produits pour une période donnée, compte non tenu de l'incidence des acquisitions et des cessions pour la même période. Cette mesure s'avère utile, car elle sert de base à l'évaluation du renouvellement des activités en comparant la valeur des obligations de prestation ajoutées au cours d'une période donnée au montant des produits constatés au titre des obligations de prestation remplies au cours de la même période. Il est à noter que le montant des produits utilisé pour calculer ce ratio inclut uniquement les produits qui entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), et qui sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023. Se reporter à la [section 9.4.3](#) pour le calcul du ratio des octrois sur les produits pour certains secteurs pour lesquels la Société estime que cette mesure est la plus pertinente.

Le RAIIA est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui se définit comme le résultat (le cas échéant, des activités poursuivies) avant les charges financières nettes (produits financiers nets), les impôts sur le résultat et les amortissements. Par conséquent, cette mesure financière permet la comparabilité des résultats d'exploitation d'une période à l'autre en excluant les effets des éléments habituellement associés aux activités d'investissement et de financement. Se reporter à la [section 9.4.2](#) pour un rapprochement du RAIIA et du résultat net déterminé conformément aux normes IFRS.

Le rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA ») est une mesure financière supplémentaire qui correspond au résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis des 12 derniers mois, divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires d'AtkinsRéalis des 13 derniers mois, en excluant les « autres composantes des capitaux propres ». La Société exclut les « autres composantes des capitaux propres » puisque cet élément des capitaux propres découle en partie de la conversion en dollars canadiens de ses établissements à l'étranger ayant une monnaie fonctionnelle différente ainsi que du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie. Ces montants ne reflètent pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de son risque de change et de son risque de taux d'intérêt. La Société croit que cette mesure financière est utile pour comparer sa rentabilité à une mesure de ses capitaux propres excluant certains éléments de volatilité. Se reporter à la [section 6.4](#).

Le RAIIA sectoriel ajusté est une mesure financière non conforme aux normes IFRS dérivée du RAII sectoriel ajusté (tel qu'il est défini à la note 4 des états financiers annuels de 2023) qui est utilisée par la direction pour évaluer la performance des secteurs de la Société, mais en excluant certains éléments liés aux activités d'investissement de façon à exclure l'amortissement des coûts directement liés aux activités. La direction croit que cette mesure est utilisée par certains analystes en valeurs mobilières et investisseurs lorsqu'ils comparent la performance de la Société à celle de ses pairs. Se reporter à la [section 9.4.4](#) pour un rapprochement du RAIIA sectoriel ajusté, du RAII sectoriel ajusté et du RAII consolidé.

Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser la rentabilité de certains secteurs de la Société, soit les secteurs Canada, RUI, EUAL et AMOA, et qui, de l'avis de la direction, facilite la comparaison d'une période à l'autre ainsi que la comparaison par rapport aux pairs. Ce ratio est calculé en divisant le montant du RAIIA sectoriel ajusté d'une période par le montant des produits sectoriels nets de la même période. Se reporter à la [section 9.4.6](#) pour le calcul de ce ratio.

Les produits sectoriels nets sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant aux produits sectoriels moins les coûts directs pour les sous-traitants et les autres charges directes qui sont recouvrables directement auprès des clients pour les secteurs Canada, RUI, EUAL et AMOA. La direction croit que cette mesure est utilisée par certains analystes en valeurs mobilières et investisseurs lorsqu'ils comparent la performance de la Société à celle de ses concurrents et de ses pairs. Se reporter à la [section 9.4.6](#) pour un rapprochement de cette mesure et des produits sectoriels.

9.2 LIQUIDITÉ

Le délai moyen de recouvrement des créances pour les Services d'ingénierie Régions est une mesure financière supplémentaire qui correspond au nombre moyen de jours nécessaire pour convertir en trésorerie les créances clients et l'actif sur contrats des Services d'ingénierie Régions, selon un solde moyen sur 12 mois pour tous les éléments; le résultat est ensuite divisé par les produits moyens sur 12 mois et multiplié par 365 jours, afin de calculer un nombre de jours. La Société effectue un suivi serré de cette mesure afin d'assurer le recouvrement en temps opportun et de saines liquidités des Services d'ingénierie Régions. La Société est d'avis que cette mesure est utile aux investisseurs puisqu'elle démontre la capacité des Services d'ingénierie Régions à convertir en temps opportun ses produits gagnés en trésorerie. Se reporter à la [section 4.1.4.1](#) pour le délai moyen de recouvrement des créances clients des Services d'ingénierie Régions.

Les flux de trésorerie disponibles (affectés) sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant aux flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation, dont sont soustraits l'acquisition d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles, et le paiement d'obligations locatives et auxquels sont réintégrés les paiements liés au règlement des accusations fédérales (SPPC) et à l'Accord de Réparation (DPCP) inclus dans les activités d'exploitation. Les dépenses d'investissement liées aux

immobilisations incorporelles ont été ajoutées à la définition de cette mesure financière non conforme aux normes IFRS au cours du deuxième trimestre de 2024 pour faire suite au changement de présentation adopté pour le tableau des flux de trésorerie de la Société avec prise d'effet le 1^{er} avril 2024, avec retraitement des chiffres comparatifs. Les dépenses d'investissement liées aux immobilisations incorporelles sont prises en compte dans le calcul des flux de trésorerie disponibles (affectés), puisqu'elles sont de nature similaire à l'acquisition d'immobilisations corporelles déjà comprise dans la définition, à la différence qu'elles s'appliquent à des immobilisations incorporelles. Au cours du premier trimestre de 2024, les dépenses d'investissement liées au développement du réacteur nucléaire MONARK^{MC} avaient été ajoutées à la définition des flux de trésorerie disponibles (affectés); ce changement inclut désormais les autres immobilisations incorporelles à compter du deuxième trimestre de 2024 afin de se rapprocher du total des dépenses d'investissement de nature similaire présentées au tableau des flux de trésorerie de la Société. AtkinsRéalis est d'avis que les flux de trésorerie disponibles (affectés) constituent une mesure significative des flux de trésorerie discrétionnaires générés (affectés) par la Société et dont elle dispose notamment pour assurer le service de sa dette, respecter ses autres obligations de paiement et effectuer des investissements stratégiques. Cette mesure non conforme aux normes IFRS exclut l'incidence du règlement des accusations fédérales (SPPC) (se reporter à la note 17 des états financiers annuels de 2023 et à la section 14 du rapport de gestion annuel de 2023) et de l'Accord de Réparation (DPCP) (se reporter à la note 32 des états financiers annuels de 2023), qui sont incluses dans les activités d'exploitation puisque la Société estime que ces éléments ne sont pas représentatifs de sa capacité à générer des flux de trésorerie provenant de ses activités courantes. Se reporter à la [section 6.1](#) pour un rapprochement des flux de trésorerie disponibles (affectés) et des flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation.

Le ratio des flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis est un ratio non conforme aux normes IFRS calculé en divisant les flux de trésorerie disponibles (affectés) par le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis, deux mesures non conformes aux normes IFRS. La Société est d'avis qu'un tel ratio est utile pour analyser la capacité de la Société à convertir sa rentabilité en trésorerie. Se reporter à la [section 9.4.7](#) pour le calcul de ce ratio.

Les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation par branche d'activité/secteur est une mesure financière supplémentaire dont la composition est identique à celle des flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation présentés dans les états financiers, sauf qu'elle est fournie par branche d'activité/secteur par opposition à une version consolidée. Comme il est décrit ailleurs dans le présent rapport de gestion, la branche d'activité AtkinsRéalis Services comprend les secteurs suivants : Canada, RUI, EUAL, AMOA, Énergie nucléaire et Linxon. La Société croit qu'il est utile pour les investisseurs de fournir cette mesure financière supplémentaire par branche d'activité/secteur en raison de l'importance de la branche d'activité AtkinsRéalis Services pour la Société et qu'il est également pertinent et utile pour les investisseurs de présenter cette mesure pour les services d'ingénierie de base de la Société sans inclure les éléments des secteurs Projets CMPF et Capital, des activités corporatives, ainsi que les éléments qui ne sont pas attribués aux secteurs de la Société. La Société croit également qu'il est pertinent et utile de présenter cette mesure financière supplémentaire pour les Projets CMPF alors que la Société achève les projets de ce secteur. Ces mesures sont présentées à la [section 6.1](#).

La dette nette avec recours et avec recours limité est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui correspond au montant total de la dette avec recours et avec recours limité, diminué du montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la fin d'une période donnée. La direction utilise cette mesure pour analyser l'endettement de la Société, en excluant les obligations locatives et l'endettement lié au financement sans recours. Se reporter à la [section 6.4](#) pour le calcul de cette mesure non conforme aux normes IFRS.

Le ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser le levier financier de la Société. Il est calculé en comparant le montant de la dette nette avec recours et avec recours limité à la fin d'une période donnée avec le RAIIA ajusté de la période des 12 derniers mois correspondante. La direction est d'avis que cette mesure est utile pour évaluer la capacité de la Société à assurer le service de sa dette avec recours et avec recours limité découlant de ses activités poursuivies. Se reporter à la [section 6.4](#) pour le calcul de ce ratio non conforme aux normes IFRS.

Le fonds de roulement se définit comme le total des actifs courants de la Société diminué du total de ses passifs courants et **le ratio du fonds de roulement** se définit comme le total des actifs courants de la Société divisé par le

total de ses passifs courants. Cette mesure et ce ratio sont des mesures financières supplémentaires utilisées pour comparer les actifs courants de la Société avec ses passifs courants et sont considérés comme des mesures utiles pour analyser les liquidités de la Société. Ces mesures sont présentées à la [section 6.10](#).

9.3 AUTRE

Les produits internes sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant au montant des produits d'une période donnée, compte non tenu de l'incidence des acquisitions, des cessions et des variations des taux de change pour la même période. Cette mesure non conforme aux normes IFRS est utilisée pour analyser le niveau d'activité de la Société, en excluant l'incidence de certaines transactions ainsi que des fluctuations de taux de change afin de faciliter la comparaison d'une période à l'autre et la comparaison par rapport aux pairs. Par conséquent, **la croissance (contraction) interne des produits** exprimée en pourcentage est un ratio non conforme aux normes IFRS calculé en comparant le montant des produits internes d'une période donnée avec le montant des produits internes de la période comparative. Ni les produits internes ni la croissance (contraction) interne des produits exprimée en pourcentage n'ont de définition normalisée dans les normes IFRS et d'autres émetteurs pourraient définir ces mesures différemment; de ce fait, ces mesures pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres émetteurs. Se reporter à la [section 9.4.5](#) pour le calcul du ratio de la croissance (contraction) interne des produits.

9.4 RAPPROCHEMENTS

L'objectif de la présente section est de fournir un rapprochement quantitatif entre certaines mesures non conformes aux normes IFRS et la mesure la plus comparable conforme aux normes IFRS, et de présenter le calcul sous-jacent de certains ratios non conformes aux normes IFRS.

9.4.1 RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION AJUSTÉ ET RÉSULTAT NET AJUSTÉ ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024				2023			
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Résultat dilué par action en \$	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Résultat dilué par action en \$
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis			82,2 \$	0,47 \$			63,8 \$	0,36 \$
Coûts de restructuration et de transformation (reprise des coûts)	(0,4) \$	— \$	(0,4) \$		6,7 \$	(1,4) \$	5,3 \$	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	21,0	(4,1)	16,9		20,9	(4,1)	16,8	
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	0,6	—	0,6		—	—	—	
Total des ajustements	21,1 \$	(4,1) \$	17,1 \$	0,10 \$	27,6 \$	(5,5) \$	22,1 \$	0,13 \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis			99,3 \$	0,56 \$			85,9 \$	0,49 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de Capital			13,9 \$	0,08 \$			14,0 \$	0,08 \$
Total des ajustements	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de Capital			13,9 \$	0,08 \$			14,0 \$	0,08 \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de SP&GP			85,3 \$	0,49 \$			71,9 \$	0,41 \$

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

	2024				2023			
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Résultat dilué par action en \$	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Résultat dilué par action en \$
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis			127,7 \$	0,73 \$			92,2 \$	0,53 \$
Coûts de restructuration et de transformation	4,1 \$	(1,1) \$	3,0 \$		21,2 \$	(3,1) \$	18,2 \$	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	41,9	(8,1)	33,8		41,5	(8,1)	33,4	
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	0,9	—	0,9		—	—	—	
Total des ajustements	46,9 \$	(9,3) \$	37,7 \$	0,21 \$	62,7 \$	(11,2) \$	51,5 \$	0,29 \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis			165,4 \$	0,94 \$			143,8 \$	0,82 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de Capital			6,2 \$	0,04 \$			16,4 \$	0,09 \$
Total des ajustements	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de Capital			6,2 \$	0,04 \$			16,4 \$	0,09 \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de SP&GP			159,2 \$	0,91 \$			127,3 \$	0,73 \$

9.4.2 RAIIA ET RAIIA AJUSTÉ CONSOLIDÉS

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN
(EN MILLIONS \$)

	2024			2023		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Résultat net	69,2 \$	13,9 \$	83,1 \$	49,6 \$	14,0 \$	63,7 \$
Charges financières nettes	41,9	1,4	43,3	40,3	2,7	43,0
Charge (économie) d'impôts sur le résultat	14,3	(0,2)	14,1	8,0	—	8,0
RAII	125,4 \$	15,1 \$	140,5 \$	97,9 \$	16,7 \$	114,6 \$
Amortissements	62,1 \$	— \$	62,1 \$	62,5 \$	— \$	62,5 \$
RAIIA	187,4 \$	15,1 \$	202,6 \$	160,5 \$	16,7 \$	177,1 \$
Coûts de restructuration et de transformation (reprise des coûts)	(0,4) \$	— \$	(0,4) \$	6,7 \$	— \$	6,7 \$
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	0,6	—	0,6	—	—	—
RAIIA ajusté	187,6 \$	15,1 \$	202,7 \$	167,2 \$	16,7 \$	183,9 \$

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2024			2023		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Résultat net	123,5 \$	6,2 \$	129,7 \$	75,7 \$	16,4 \$	92,1 \$
Charges financières nettes	78,4	2,9	81,3	86,1	4,3	90,4
Charge d'impôts sur le résultat	31,6	—	31,7	19,1	0,5	19,5
RAII	233,5 \$	9,2 \$	242,7 \$	180,8 \$	21,3 \$	202,1 \$
Amortissements	123,9 \$	— \$	123,9 \$	121,1 \$	— \$	121,1 \$
RAIIA	357,4 \$	9,2 \$	366,6 \$	301,9 \$	21,3 \$	323,2 \$
Coûts de restructuration et de transformation	4,1 \$	— \$	4,1 \$	21,2 \$	— \$	21,2 \$
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	0,9	—	0,9	—	—	—
RAIIA ajusté	362,4 \$	9,2 \$	371,6 \$	323,1 \$	21,3 \$	344,4 \$

9.4.3 RATIO DES OCTROIS SUR LES PRODUITS

DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2024							
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Linxon	Total AtkinsRéalis Services
Carnet de commandes – au début de la période	7 282,4	\$ 1 688,3	\$ 1 574,6	\$ 1 423,8	\$ 11 969,1	\$ 1 844,2	\$ 1 457,2	\$ 15 270,5
Ajouter : Contrats octroyés pendant la période	692,8	631,5	381,8	281,1	1 987,2	254,8	384,6	2 626,7
Déduire : Produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	372,4	599,2	435,5	335,4	1 742,5	350,6	187,0	2 280,1
Carnet de commandes – à la fin de la période	7 602,8	\$ 1 720,7	\$ 1 520,8	\$ 1 369,4	\$ 12 213,8	\$ 1 748,5	\$ 1 654,9	\$ 15 617,1
Ratio des octrois sur les produits (en %)	186 %	105 %	88 %	84 %	114 %	73 %	206 %	115 %

DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2023 ⁽²⁾							
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Linxon	Total AtkinsRéalis Services
Carnet de commandes – au début de la période	5 975,6	\$ 1 525,5	\$ 1 438,7	\$ 1 159,3	\$ 10 099,1	\$ 985,8	\$ 994,4	\$ 12 079,3
Ajouter : Contrats octroyés pendant la période	401,6	707,0	417,1	219,7	1 745,4	375,8	105,3	2 226,5
Déduire : Produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	358,1	591,6	382,7	228,4	1 560,8	245,0	142,2	1 948,1
Carnet de commandes – à la fin de la période	6 019,1	\$ 1 640,9	\$ 1 473,1	\$ 1 150,6	\$ 10 283,7	\$ 1 116,6	\$ 957,5	\$ 12 357,7
Ratio des octrois sur les produits (en %)	112 %	120 %	109 %	96 %	112 %	153 %	74 %	114 %

⁽¹⁾ Produits entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 15, comme présenté à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023.

⁽²⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités (se reporter à la section 8).

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2024							
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Linxon	Total AtkinsRéalis Services
Carnet de commandes – au début de la période	5 935,3	\$ 1 401,9	\$ 1 550,7	\$ 1 564,7	\$ 10 452,6	\$ 1 854,0	\$ 1 439,2	\$ 13 745,8
Ajouter : Contrats octroyés pendant la période	992,0	1 522,2	821,5	465,3	3 801,0	536,1	561,4	4 898,5
Carnet de commandes d'un regroupement d'entreprises pendant la période	1 418,8	—	—	—	1 418,8	—	—	1 418,8
Déduire : Produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	743,3	1 203,4	851,3	660,6	3 458,6	641,6	345,8	4 446,0
Carnet de commandes – à la fin de la période	7 602,8	\$ 1 720,7	\$ 1 520,8	\$ 1 369,4	\$ 12 213,8	\$ 1 748,5	\$ 1 654,9	\$ 15 617,1
Ratio des octrois sur les produits (en %)	133 %	126 %	96 %	70 %	110 %	84 %	162 %	110 %

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2023 ⁽²⁾							
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Linxon	Total AtkinsRéalis Services
Carnet de commandes – au début de la période	6 076,3	\$ 1 533,6	\$ 1 405,2	\$ 1 000,9	\$ 10 016,0	\$ 936,6	\$ 881,8	\$ 11 834,4
Ajouter : Contrats octroyés pendant la période	601,4	1 292,7	818,5	584,8	3 297,3	663,5	339,4	4 300,2
Déduire : Produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	658,7	1 185,3	750,5	435,1	3 029,6	483,6	263,8	3 776,9
Carnet de commandes – à la fin de la période	6 019,1	\$ 1 640,9	\$ 1 473,1	\$ 1 150,6	\$ 10 283,7	\$ 1 116,6	\$ 957,5	\$ 12 357,7
Ratio des octrois sur les produits (en %)	91 %	109 %	109 %	134 %	109 %	137 %	129 %	114 %

⁽¹⁾ Produits entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 15, comme présenté à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023.

⁽²⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités (se reporter à la section 8).

9.4.4 RAlIA sectoriel ajusté

DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2024											
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Linxon	Total AtkinsRéalis Services	Projets CMPF	Capital	Déduire : Activités du siège social et autres ⁽¹⁾	Données consolidées
RAII sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées)	17,1 \$	68,0 \$	36,2 \$	36,1 \$	157,4 \$	43,4 \$	2,9 \$	203,8 \$	(18,4) \$	22,2 \$	(67,0) \$	140,5 \$
Amortissements	6,6	12,4	7,6	5,5	32,1	5,3	1,0	38,4	1,6	—		
RAIIA sectoriel ajusté	23,6 \$	80,4 \$	43,8 \$	41,6 \$	189,5 \$	48,8 \$	4,0 \$	242,2 \$	(16,8) \$	22,2 \$		

DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN (EN MILLIONS \$)					2023 ⁽²⁾							
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Linxon	Total AtkinsRéalis Services	Projets CMPF	Capital	Déduire : Activités du siège social et autres ⁽¹⁾	Données consolidées
RAII sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées)	18,9 \$	57,2 \$	36,0 \$	20,2 \$	132,4 \$	33,0 \$	1,8 \$	167,1 \$	(12,6) \$	23,7 \$	(63,7) \$	114,6 \$
Amortissements	6,6	14,0	6,9	4,2	31,6	3,4	0,8	35,9	4,9	—		
RAIIA sectoriel ajusté	25,5 \$	71,2 \$	42,8 \$	24,4 \$	164,0 \$	36,4 \$	2,7 \$	203,0 \$	(7,7) \$	23,7 \$		

⁽¹⁾ Les « activités du siège social et autres » correspondent aux éléments qui ne sont pas spécifiquement attribués aux secteurs et qui, par conséquent, ne sont pas inclus dans le RAlI sectoriel ajusté des secteurs de la Société; le détail de ces éléments est fourni ci-dessous.

⁽²⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités (se reporter à la section 8).

Le tableau ci-dessous présente les détails du montant des « activités du siège social et autres » permettant le rapprochement du RAlI sectoriel ajusté et du RAlI consolidé de la Société.

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2024	2023
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs	45,9 \$	36,0 \$
Coûts de restructuration et de transformation (reprise des coûts)	(0,4)	6,7
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	21,0	20,9
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	0,6	—
Activités du siège social et autres	67,0 \$	63,7 \$

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2024											
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Linxon	Total AtkinsRéalis Services	Projets CMPF	Capital	Déduire : Activités du siège social et autres ⁽¹⁾	Données consolidées
RAII sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées)	33,0 \$	129,1 \$	75,5 \$	65,8 \$	303,4 \$	82,4 \$	4,8 \$	390,6 \$	(31,5) \$	23,3 \$	(139,8) \$	242,7 \$
Amortissements	12,3	25,5	14,4	10,6	62,9	9,9	2,0	74,8	5,1	—		
RAIIA sectoriel ajusté	45,3 \$	154,5 \$	89,9 \$	76,5 \$	366,3 \$	92,3 \$	6,8 \$	465,4 \$	(26,4) \$	23,3 \$		

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2023 ⁽²⁾											
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Linxon	Total AtkinsRéalis Services	Projets CMPF	Capital	Déduire : Activités du siège social et autres ⁽¹⁾	Données consolidées
RAII sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées)	28,2 \$	114,9 \$	75,6 \$	36,6 \$	255,2 \$	65,6 \$	2,6 \$	323,5 \$	(21,8) \$	35,3 \$	(135,0) \$	202,1 \$
Amortissements	12,3	26,7	13,8	7,7	60,5	6,7	1,8	69,0	8,5	—		
RAIIA sectoriel ajusté	40,5 \$	141,6 \$	89,4 \$	44,3 \$	315,7 \$	72,4 \$	4,4 \$	392,5 \$	(13,3) \$	35,3 \$		

⁽¹⁾ Les « activités du siège social et autres » correspondent aux éléments qui ne sont pas spécifiquement attribués aux secteurs et qui, par conséquent, ne sont pas inclus dans le RAII sectoriel ajusté des secteurs de la Société; le détail de ces éléments est fourni ci-dessous.

⁽²⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités (se reporter à la section 8).

Le tableau ci-dessous présente les détails du montant des « activités du siège social et autres » permettant le rapprochement du RAII sectoriel ajusté et du RAII consolidé de la Société.

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2024	2023
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs	92,8 \$	72,3 \$
Coûts de restructuration et de transformation	4,1	21,2
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	41,9	41,5
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	0,9	—
Activités du siège social et autres	139,8 \$	135,0 \$

9.4.5 CROISSANCE (CONTRACTION) INTERNE DES PRODUITS

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN
(EN MILLIONS \$)

	Produits de 2024	Produits de 2023 ⁽¹⁾	Variation	Incidence du change	Incidence des acquisitions et cessions	Croissance (contraction) interne des produits
Canada	372,4 \$	358,1 \$	14,3 \$	0,4 \$	9,5 \$	4,4 \$
RUI	603,0	595,3	7,6	15,7	(42,2)	34,1
EUAL	435,6	382,5	53,0	6,1	—	46,9
AMOA	335,7	229,0	106,7	4,2	—	102,5
Services d'ingénierie Régions	1 746,6	1 565,0	181,6	26,4	(32,7)	187,9
Énergie nucléaire	357,6	251,2	106,4	3,6	—	102,8
Linxon	187,0	142,2	44,7	2,9	—	41,8
Total – AtkinsRéalis Services	2 291,3 \$	1 958,5 \$	332,8 \$	33,0 \$	(32,7) \$	332,5 \$

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	Produits de 2024	Produits de 2023 ⁽¹⁾	Variation (en %)	Incidence du change (en %)	Incidence des acquisitions et cessions (en %)	Croissance (contraction) interne des produits (en %)
Canada	372,4 \$	358,1 \$	4,0 %	0,1 %	2,6 %	1,2 %
RUI	603,0	595,3	1,3 %	2,6 %	(7,1) %	5,7 %
EUAL	435,6	382,5	13,9 %	1,6 %	— %	12,3 %
AMOA	335,7	229,0	46,6 %	1,8 %	— %	44,7 %
Services d'ingénierie Régions	1 746,6	1 565,0	11,6 %	1,7 %	(2,1) %	12,0 %
Énergie nucléaire	357,6	251,2	42,4 %	1,5 %	— %	40,9 %
Linxon	187,0	142,2	31,5 %	2,1 %	— %	29,4 %
Total – AtkinsRéalis Services	2 291,3 \$	1 958,5 \$	17,0 %	1,7 %	(1,7) %	17,0 %

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN
(EN MILLIONS \$)

	Produits de 2024	Produits de 2023 ⁽¹⁾	Variation	Incidence du change	Incidence des acquisitions et cessions	Croissance (contraction) interne des produits
Canada	743,3 \$	658,7 \$	84,6 \$	0,4 \$	14,2 \$	70,0 \$
RUI	1 209,9	1 190,0	19,9	39,5	(82,4)	62,9
EUAL	851,3	750,4	101,0	5,2	—	95,7
AMOA	661,1	436,1	225,0	2,7	—	222,3
Services d'ingénierie Régions	3 465,7	3 035,1	430,6	47,8	(68,2)	451,0
Énergie nucléaire	656,2	495,5	160,7	6,9	—	153,8
Linxon	345,8	263,8	82,0	4,1	—	78,0
Total – AtkinsRéalis Services	4 467,7 \$	3 794,4 \$	673,3 \$	58,7 \$	(68,2) \$	682,7 \$

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	Produits de 2024	Produits de 2023 ⁽¹⁾	Variation (en %)	Incidence du change (en %)	Incidence des acquisitions et cessions (en %)	Croissance (contraction) interne des produits (en %)
Canada	743,3 \$	658,7 \$	12,8 %	0,1 %	2,2 %	10,6 %
RUI	1 209,9	1 190,0	1,7 %	3,3 %	(6,9) %	5,3 %
EUAL	851,3	750,4	13,5 %	0,7 %	— %	12,8 %
AMOA	661,1	436,1	51,6 %	0,6 %	— %	51,0 %
Services d'ingénierie Régions	3 465,7	3 035,1	14,2 %	1,6 %	(2,2) %	14,9 %
Énergie nucléaire	656,2	495,5	32,4 %	1,4 %	— %	31,0 %
Linxon	345,8	263,8	31,1 %	1,5 %	— %	29,6 %
Total – AtkinsRéalis Services	4 467,7 \$	3 794,4 \$	17,7 %	1,5 %	(1,8) %	18,0 %

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités (se reporter à la section 8).

9.4.6 PRODUITS SECTORIELS NETS ET RATIO DU RAIIA SECTORIEL AJUSTÉ SUR LES PRODUITS SECTORIELS NETS POUR LES SERVICES D'INGÉNIEURIE RÉGIONS ET POUR LES SECTEURS CANADA, RUI, EUAL ET AMOA

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
Total des produits – Services d'ingénierie Régions ⁽¹⁾	1 746,6 \$	1 565,0 \$	3 465,7 \$	3 035,1 \$
Déduire : Coûts directs des sous-traitants et autres charges directes recouvrables directement auprès des clients – Services d'ingénierie Régions ⁽¹⁾	502,1	401,2	1 045,5	821,9
Total des produits sectoriels nets – Services d'ingénierie Régions ⁽¹⁾	1 244,5 \$	1 163,8 \$	2 420,2 \$	2 213,2 \$
Total du RAIIA sectoriel ajusté – Services d'ingénierie Régions ⁽¹⁾	189,5 \$	164,0 \$	366,3 \$	315,7 \$
Total du ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – Services d'ingénierie Régions (en %) ⁽¹⁾	15,2 %	14,1 %	15,1 %	14,3 %

⁽¹⁾ Les Services d'ingénierie Régions comprennent les secteurs Canada, RUI, EUAL et AMOA.

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
Produits – Canada	372,4 \$	358,1 \$	743,3 \$	658,7 \$
Déduire : Coûts directs des sous-traitants et autres charges directes recouvrables directement auprès des clients – Canada	152,7	127,5	337,7	268,2
Produits sectoriels nets – Canada	219,7 \$	230,7 \$	405,6 \$	390,5 \$
RAIIA sectoriel ajusté – Canada	23,6 \$	25,5 \$	45,3 \$	40,5 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – Canada (en %)	10,8 %	11,1 %	11,2 %	10,4 %

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
Produits – RUI	603,0 \$	595,3 \$	1 209,9 \$	1 190,0 \$
Déduire : Coûts directs des sous-traitants et autres charges directes recouvrables directement auprès des clients – RUI	123,8	118,8	251,1	246,3
Produits sectoriels nets – RUI	479,1 \$	476,6 \$	958,8 \$	943,7 \$
RAIIA sectoriel ajusté – RUI	80,4 \$	71,2 \$	154,5 \$	141,6 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – RUI (en %)	16,8 %	14,9 %	16,1 %	15,0 %

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
Produits – EUAL	435,6 \$	382,5 \$	851,3 \$	750,4 \$
Déduire : Coûts directs des sous-traitants et autres charges directes recouvrables directement auprès des clients – EUAL	100,3	95,6	201,8	174,0
Produits sectoriels nets – EUAL	335,2 \$	287,0 \$	649,6 \$	576,4 \$
RAIIA sectoriel ajusté – EUAL	43,8 \$	42,8 \$	89,9 \$	89,4 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – EUAL (en %)	13,1 %	14,9 %	13,8 %	15,5 %

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
Produits – AMOA	335,7 \$	229,0 \$	661,1 \$	436,1 \$
Déduire : Coûts directs des sous-traitants et autres charges directes recouvrables directement auprès des clients – AMOA	125,2	59,4	255,0	133,4
Produits sectoriels nets – AMOA	210,5 \$	169,7 \$	406,2 \$	302,6 \$
RAIIA sectoriel ajusté – AMOA	41,6 \$	24,4 \$	76,5 \$	44,3 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – AMOA (en %)	19,8 %	14,4 %	18,8 %	14,6 %

9.4.7 RATIO DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES (AFFECTÉS) SUR LE RÉSULTAT NET AJUSTÉ ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024	2023
Flux de trésorerie disponibles (affectés) ^{(1) (3)}	(145,0) \$	(285,0) \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis ⁽²⁾	165,4 \$	143,8 \$
Ratio des flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis (en %) ⁽³⁾	(87,7) %	(198,3) %

⁽¹⁾ Se reporter à la section 6.1 pour un rapprochement quantitatif entre les flux de trésorerie disponibles (affectés) et les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation.

⁽²⁾ Se reporter à la section 9.4.1 pour un rapprochement quantitatif entre le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis et le résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis.

⁽³⁾ Le chiffre et le ratio comparatifs ont été retraités (se reporter à la section 6.1 pour plus de détails).

10 Risques et incertitudes

Les risques, les incertitudes et les pratiques de gestion des risques de la Société décrites à la section 14 du rapport de gestion annuel de 2023 n'ont pas changé de façon importante au cours des six premiers mois de 2024. Se reporter également à la note 13, Passifs éventuels, des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023.

11 Contrôles et procédures

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société ainsi qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière, tels qu'ils sont définis dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir l'assurance raisonnable que :

- l'information significative relative à la Société leur est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents intermédiaires sont établis;
- l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports que la Société dépose ou transmet en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et communiquée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont également conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Il n'y a eu aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de la période commençant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 30 juin 2024, qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2024		2023				2022	
	DEUXIÈME TRIMESTRE	PREMIER TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	PREMIER TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE
Activités poursuivies								
Produits :								
SP&GP	2 336,2	2 257,7	2 215,5	2 171,2	2 102,2	2 006,7	1 850,7	1 859,9
Capital	27,8	6,6	64,1	28,9	29,4	16,3	49,4	29,5
Total des produits	2 364,0	2 264,3	2 279,6	2 200,1	2 131,5	2 023,1	1 900,1	1 889,4
RAII	140,5	102,1	148,2	160,9	114,6	87,5	(56,5)	72,9
Charges financières nettes	43,3	38,0	45,0	50,2	43,0	47,4	46,9	23,0
Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies	97,2	64,1	103,2	110,8	71,6	40,1	(103,4)	49,9
Charge (économie) d'impôts sur le résultat	14,1	17,6	13,4	6,1	8,0	11,6	(38,5)	3,3
Résultat net provenant des activités poursuivies	83,1	46,6	89,8	104,7	63,7	28,5	(64,9)	46,6
Résultat net provenant des activités abandonnées	—	—	—	—	—	—	—	(6,9)
Résultat net	83,1	46,6	89,8	104,7	63,7	28,5	(64,9)	39,7
Résultat net attribuable aux éléments suivants :								
Actionnaires d'AtkinsRéalis	82,2	45,5	90,0	105,0	63,8	28,4	(54,4)	37,8
Participations ne donnant pas le contrôle	0,9	1,0	(0,2)	(0,3)	(0,1)	—	(10,6)	1,9
Résultat net	83,1	46,6	89,8	104,7	63,7	28,5	(64,9)	39,7
Résultat de base par action (en \$)	0,47	0,26	0,51	0,60	0,36	0,16	(0,31)	0,22
Résultat dilué par action (en \$)	0,47	0,26	0,51	0,60	0,36	0,16	(0,31)	0,22
Résultat net provenant des activités poursuivies attribuable aux éléments suivants :								
Actionnaires d'AtkinsRéalis	82,2	45,5	90,0	105,0	63,8	28,4	(54,4)	44,7
Participations ne donnant pas le contrôle	0,9	1,0	(0,2)	(0,3)	(0,1)	—	(10,6)	1,9
Résultat net provenant des activités poursuivies	83,1	46,6	89,8	104,7	63,7	28,5	(64,9)	46,6
Résultat de base par action provenant des activités poursuivies (en \$)	0,47	0,26	0,51	0,60	0,36	0,16	(0,31)	0,25
Résultat dilué par action provenant des activités poursuivies (en \$)	0,47	0,26	0,51	0,60	0,36	0,16	(0,31)	0,25
Dividende déclaré par action (en \$)	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02

13

Événement postérieur à la date de clôture

En juillet 2024, TransitNEXT General Partnership a conclu un accord avec ses prêteurs visant principalement à prolonger l'échéance de sa facilité de crédit d'un montant total maximal de 149,0 millions \$ de juillet 2024 au 30 septembre 2024 au plus tard.